

# Le Contrôle Social en société *dite* démocratique

FEDERATION ANARCHISTE

Union Locale La Commune  
c/o 9, rue Malakoff - 35 000 RENNES  
Tél. /Rep : 02 99 67 92 87

MAI 2003



ISSN 1159-3482 – ISBN 2-903013-90-X

Editions du *Monde Libertaire* – 145 rue Amelot - 75011 Paris  
Pas de ©. Reproduction libre en citant la source.

Photo de couverture : mort de Carlo Giuliani, Gênes, 20 Juillet 2001

Introduction .....	1
I – Le contrôle idéologique.....	3
A - Un nouveau contrôle social.....	3
B – Formater le citoyen .....	5
C - Piéger le consommateur.....	11
II – Une surveillance au quotidien .....	14
A - Le fichage informatique .....	15
B - Le développement de la vidéosurveillance .....	16
C - La surveillance dans le monde du travail.....	17
D – Un urbanisme de contrôle.....	19
E – L’action sociale.....	22
F – L’ « implication citoyenne » .....	24
G – La psychopharmacologie .....	27
III – Des politiques répressives.....	32
A – L’idéologie sécuritaire .....	32
B – L’alibi du 11 septembre 2001.....	40
C - La criminalisation du mouvement social.....	43
D - La prison : instrument de neutralisation .....	45
IV – Vers une morale sans obligation ni sanction .....	50
A – Comment résister ?.....	51
B – Et en société anarchiste ?.....	53
V – Références bibliographiques .....	58
<i>LES EDITEURS</i> : Les Editions du Monde Libertaire .....	59



# Introduction

Aucune société, pour s'inscrire dans la durée, ne peut faire l'économie d'une morale. La nécessité, pour seulement survivre, d'une organisation collective, impose des compromis entre les libertés individuelles, en limitant l'agressivité humaine, en privilégiant les comportements de coopération, pour assurer la satisfaction des besoins humains. **L'individu ne se construit que dans sa relation aux autres.** Ces contraintes sociales, ces valeurs et ces interdits, plus ou moins bien acceptés, contribuent à intégrer l'individu à la société. Nul, pas même les anarchistes, ne peut nier le caractère incontournable de cette régulation sociale, de ce minimum d'homogénéité dont a besoin une société pour se développer. Proudhon lui-même écrivait : « L'homme le plus libre est celui qui a le plus de relations avec ses semblables ».

Mais on passe très vite de la morale à l'ordre moral. Un groupe dominant peut tenter d'instaurer la stabilité, le respect de ses propres valeurs ; celles-ci se transformeront en normes et en mœurs, s'organiseront en « idéal ». Rapidement, ce groupe dominant ne tolérera plus l'existence de valeurs qui menacent son pouvoir, et se forgera des instruments pour contraindre les individus à partager ses valeurs, à remplir des rôles sociaux attendus, à adopter la conformité et l'obéissance, à adhérer à un consensus mou. Créer de la ressemblance pour intégrer : l'institutionnalisation des normes se réalise soit par l'intériorisation, soit par l'établissement d'un système de sanctions.

De la morale à l'ordre moral. De l'ordre moral à la perpétuation de l'ordre social. Pour sa part, François Bourricaud, sociologue, définit le contrôle social comme un « ensemble de ressources matérielles et symboliques dont dispose une société pour s'assurer de la conformité du comportement de ses membres à un ensemble de règles et de principes prescrits et sanctionnés » (Encyclopaedia Universalis, volume 17, 1995). L'auteur nous rappelle que le contrôle social, notion malaisée à définir, apparaît dans la sociologie américaine dans les années 1920, principalement dans deux domaines, la déviance et la criminalité, l'enjeu étant de renforcer le consensus et la conformité, garants de l'unité du groupe social.

Ayant parfaitement compris que la stabilité politique assure la stabilité économique, et donc la prospérité des affaires, la société capitaliste qui a aujourd'hui envahi la planète, non seulement n'échappe pas à la règle, mais accentue cette empreinte, cette pression sur les individus qui la composent. Fondamentalement inégalitaire, elle est divisée en classes sociales, selon différentes formes de domination et de subordination. D'un côté, ceux qui dirigent, possèdent ; de l'autre, ceux qui n'ont que leur force de travail à vendre. Cet ordre social existant, toujours fondé sur la force, avec ses codes d'accès à la réussite, peut

être contesté, remis en cause. Gare à la marginalité, à la déviance, à la rébellion ! C'est **ce risque d'instabilité qui conduit les détenteurs du pouvoir et des richesses, les castes régnantes à exercer un contrôle social** pour assurer le maintien des hiérarchies établies, la garantie des privilèges, la continuité des structures sociales. Pour cela, plusieurs niveaux de contrôle sont employés : un contrôle idéologique en toile de fond, une surveillance au quotidien pour déceler la moindre tentative d'opposition ou velléité de contestation, et des politiques répressives pour maîtriser la déviance. Cet ouvrage fait le point sur ces différents contrôles, avant de proposer des pistes vers une morale sans obligation ni sanction.

## Je désire prendre contact avec la Fédération Anarchiste

NOM.....

Prénom.....

Adresse.....

Tel.....

Email.....

Talon à renvoyer au 145, rue Amelot, 75011 Paris



Retrouvez chaque Jeudi en kiosque le Monde  
Libertaire, organe de la Fédération Anarchiste.  
... et sur le web... <http://www.cybertaria.net/ml/>  
et <http://www.federation-anarchiste.org/ml/index.html>

# I – Le contrôle idéologique

Longtemps, cet ordre moral a été assuré par la famille, l'Etat, l'école, l'armée, et peut-être surtout par l'Eglise. Ses objectifs sont les suivants : justifier les inégalités sociales. Faire accepter l'ordre établi par ceux-là mêmes qui le subissent, en le légitimant comme naturel, ou comme expression de la volonté divine. Prêcher la résignation. Favoriser l'apprentissage de formes de relations sociales fondées sur la soumission et l'aliénation. Privilégier des qualités telles que l'ordre ou la discipline au détriment de l'esprit critique. Valoriser le culte du chef et s'appuyer sur le charisme individuel. Faire adhérer à l'idéologie républicaine et à la patrie. Tels ont été les leitmotivs permanents au cours des siècles. De plus, la collusion entre ces différents « agents » du maintien de l'ordre décuple la force de leurs interventions ; les influences réciproques des préférences idéologiques de tous les « acteurs » de la socialisation se renforcent mutuellement puisque leurs choix convergent généralement. Pour assurer l'ordre public, l'Etat prend appui directement sur la famille ; l'Eglise défend des valeurs morales fondatrices de la famille traditionnelle ; tout au long de l'Histoire, cette même Eglise apporte sans défaillance sa caution morale aux pouvoirs politiques les plus belliqueux. Aujourd'hui, ce contrôle idéologique prend la forme d'un nouveau contrôle social, pour formater le citoyen et piéger le consommateur.

## A - Un nouveau contrôle social

Soumis aujourd'hui à la concurrence vigoureuse d'autres instances de socialisation, **les piliers classiques de l'ordre moral, « marqueurs d'identité », ont vieilli** : dissolution de la famille fragilisée par l'individualisme ; éclatement de l'école, objet de multiples tensions ; déclin du religieux (même s'il est relatif) ; effacement de l'Etat (même s'il est sournois). Si l'ordre moral est une tentative de figer la morale, par laquelle le groupe dominant prétend imposer ses valeurs qui deviennent les normes, il peut le faire de différentes manières. Il peut gérer en douceur les relations sociales si le rapport de forces est en sa faveur, s'il ne rencontre aucune résistance. Il devient agressif si son existence est menacée, si la faible adhésion de l'ensemble des individus met en péril sa cohésion. Si les régimes autoritaires ont, sans ambiguïté, choisi la force, la brutalité, ce qu'on appelle les démocraties libérales élaborent un système beaucoup moins visible, beaucoup plus subtil en vue d'une « pacification de l'existence ». Il y a plusieurs manières de réduire au silence ceux qui s'élèvent contre l'orthodoxie.

Depuis les années 60, l'autorité, sous sa forme traditionnelle, subit une crise. Emergent de nouvelles formes d'autorité, fondées sur une

régulation plus souple, sur la « négociation », bénéficiant de l'influence subtile des propagandistes professionnels. Et par conséquent, de nouvelles dominations, plus difficiles à identifier. La soumission et le contrôle des consciences sont acquis non par la force ou les démonstrations de puissance, mais par la séduction. Nous sommes entrés dans l'ère de l'exploitation douce, de **l'oppression souriante**. Les psychotropes, les antidépresseurs, le conditionnement, la manipulation, l'hypnose sont préférés à la matraque. L'autocensure à l'interdit. La malléabilité de l'homme, sa plasticité presque infinie font naître un rêve dans la tête des dirigeants : nous rendre béats, euphoriques. **L'idéal étant une population docile qu'il serait inutile de contraindre parce qu'elle aurait « l'amour de sa servitude »**. Il faut se rappeler l'avertissement de B.F. Skinner, psychologue du comportement : « De ce que l'homme peut faire de l'homme, nous n'avons encore rien vu »<sup>1</sup>.

Ce contrôle en douceur s'effectue par plusieurs voies, plus ou moins développées, selon les circonstances, selon les priorités des politiques nationales : l'imprégnation souvent inconsciente des individus par la culture, l'asservissement des désirs et aspirations de ces individus à l'appareil de production capitaliste ; la surveillance généralisée de la vie quotidienne ; la mise en place, à travers les lois d'aménagement du territoire et la réforme de l'Etat, d'une démocratie participative fondée sur une prétendue « exigence de proximité ».

**« L'endoctrinement est à la démocratie ce que la coercition est à la dictature »**, écrit Noam Chomsky, penseur radical américain, professeur de linguistique au M.I.T. L'originalité de la société capitaliste réside dans l'utilisation de la technologie, plutôt que dans la terreur, pour obtenir la cohésion des forces sociales. Or les progrès de la technologie s'avèrent déterminants dans le perfectionnement des techniques de surveillance et d'encadrement collectif. Les méthodes, de plus en plus sophistiquées, souvent indolores, parfois même agréables, du conditionnement, de la manipulation permettent un contrôle discret, consensuel, voire coopératif, et de ce fait beaucoup plus insidieux.

Cette recherche de l'intégration des individus dans la société peut conduire à un « totalitarisme soft ». Comme l'exprime Herbert Marcuse : « Le totalitarisme n'est pas seulement une uniformisation politique terroriste, c'est aussi une uniformisation économico-technique non terroriste qui fonctionne en manipulant les besoins au nom d'un faux intérêt général. » Ce qui est en train de se mettre en place, c'est ce que nous décrivait, avec un sens remarquable de l'anticipation, Aldous Huxley dans « Le meilleur des mondes » et George Orwell dans « 1984 ». Un ordre politico-social qui aliène l'individu plus fortement que

---

<sup>1</sup> (cité dans « L'homme remodelé » - V. Packard).

jamais, une société totalitaire mécanisée, standardisée, automatisée, « fordisée ». Un monde où tout est programmé parce que l'imprévisible, l'aléatoire, le pulsionnel, l'imaginaire, bref le vivant, trouble la belle ordonnance du système et constituent des dangers permanents. Un monde « horriblement parfait ».

Aldous Huxley écrivait dans « Retour au meilleur des mondes » (Librairie Plon, 1959) : « Par le moyen de méthodes toujours plus efficaces de manipulation mentale, les démocraties changeront de nature. Les vieilles formes pittoresques – élections, parlements, hautes cours de justice – demeureront, mais la substance sous-jacente sera une nouvelle forme de totalitarisme non-violent. Toutes les appellations traditionnelles, tous les slogans consacrés resteront exactement ce qu'ils étaient au bon vieux temps, la démocratie et la liberté seront les thèmes de toutes les émissions radiodiffusées et de tous les éditoriaux mais (...) l'oligarchie au pouvoir et son élite hautement qualifiée de soldats, de policiers, de fabricants de pensée, de manipulateurs mentaux mènera tout et tout le monde comme bon lui semblera. »

« Plus une société devient libre, plus il est difficile d'utiliser la force », écrit Noam Chomsky. Il ne faut pas en conclure pour autant que la brutalité a disparu, car les multiples pièges de nos sociétés technocratiques ne réussissent pas, malgré leurs prouesses, à transformer tous les individus en citoyens dociles, stationnant dans les créneaux laissés libres. Les sociétés capitalistes créent même tant de frustrations, de misère, suscitent tant de haine aujourd'hui qu'elles deviennent la cible de contestation plus ou moins violente. C'est à ce moment que le consensuel prend fin, et que le disciplinaire intervient : le contrôle social se muscle pour maîtriser « sauvages » (dixit Chevènement) et fauteurs de troubles. C'est **ce jeu permanent et pervers entre la carotte et le bâton** que tentent de décrire les pages suivantes.

## **B – Formater le citoyen**

Pour formater le citoyen, l'argent et la propagande constituent de redoutables moyens de contrôle social. De nombreux exemples peuvent le démontrer : lorsque des crédits sont refusés à un chercheur marginal, dont les travaux heurtent les dogmes établis...et des intérêts économiques « supérieurs » ; lorsque des pots-de-vin sont distribués à des hommes politiques pour obtenir un marché au détriment d'un concurrent ; lorsque les entreprises capitalistes versent des revenus si faibles que les salariés ne peuvent acheter que les produits médiocres qu'elles fabriquent ; et parallèlement, lorsque le système bancaire traditionnel refuse un prêt d'installation à un jeune soucieux de ne pas s'intégrer dans une filière professionnelle classique. Mais au-delà du

pouvoir d'achat lui-même (au sens large du terme), c'est bien la liberté de penser qu'il s'agit d'acheter.

Parce que l'essor d'une conception novatrice est ressenti comme un défi insupportable, parce que l'originalité de la pensée est suspectée de déviance, parce que la réflexion porte en germe un regard critique, **l'objectif, pour les classes dirigeantes, est de maintenir l'ordre établi**, un ordre économiquement inégalitaire et politiquement autoritaire. Il s'agit donc de dompter la pensée, de juguler l'insubordination, d'obtenir l'adhésion du plus grand nombre aux valeurs de la société libérale, ce que Noam Chomsky appelle la « fabrication du consentement ». Il s'agit de piétiner ce « dogme démocratique selon lequel le peuple est le meilleur juge de ses propres intérêts », ce peuple, « troupeau désorienté » qu'il faut conduire, eu égard à la « stupidité de l'homme moyen ». Propagande, endoctrinement, manipulation sont les maîtres mots. Divers processus sont utilisés, pour lesquels les grands médias, et notamment la télévision, jouent un rôle crucial.

On notera l'origine religieuse du mot propagande. En 1622, la Curie romaine fondait la Congrégation pour la propagation de la foi, dont le but était de diffuser la foi catholique par tous les moyens possibles. La propagande est entrée dans l'ère moderne avec la première guerre mondiale. D'abord avec les affiches, puis la radio et le cinéma, enfin la télévision, formidable outil de contrôle social parce qu'elle assure la diffusion massive d'un message unique, celui qui légitime le pouvoir en place. Quand on sait que 95 % des foyers possèdent au moins un téléviseur qu'ils regardent en moyenne 3 h 30 par jour, on a une idée assez précise des dégâts commis. «La télévision est un outil de répression psychologique bien plus fort que n'importe quelle prison » (Front social N°8).

La propagande se fait par plusieurs méthodes :

- **Orienter l'information.** L'information détermine les choix politiques des individus ; son libre accès garantit la soi-disant « démocratie » : sa qualité est donc fondamentale pour la formation du jugement. Or son « traitement » consiste à sélectionner les messages en fonction des intérêts des classes dominantes. Certains faits sont écartés, d'autres sont maquillés. Sous couvert de communication, d'information, le mensonge est l'arme la plus sûre, parce que l'image télévisée (entre autres) n'est qu'une interprétation de la réalité. Le mensonge comme outil de propagande est tellement efficace qu'aux Etats-Unis, lorsqu'on demande aux Américains combien de Vietnamiens sont morts pendant la guerre déclenchée par Kennedy, la réponse moyenne est 100 000 morts, alors que ce conflit a fait deux à trois millions de victimes. Qui, d'ailleurs, fournit aux journalistes leur matière première, sinon les gouvernants, les administrations, les entreprises ? La plupart du temps,



le journaliste ne choisit pas ses sources ; elles s'imposent à lui (comptes rendus, dossiers, rapports, bilans, dépêches d'agences...). Les journalistes deviennent ainsi des « porte-voix », des « courroies de transmission » du pouvoir. Ted Turner, patron de la CNN, affirmait sans scrupules : « Si nous ne mentionnons pas un événement, il ne s'est pas produit. » On notera d'ailleurs que la censure est de moins en moins nécessaire : l'autocensure, le journalisme de révérence, le cirage de godillots suffisent.

La marchandisation de l'information permet sa transformation en une mise en scène qui joue sur les sentiments, l'irrationnel, l'inconscient, sur la réaction instinctive. L'information devient une pure succession d'événements isolés les uns des autres ou considérés dans un enchaînement tronqué, qui ne permet pas de (ou qui permet de ne pas) comprendre les enjeux fondamentaux. Un fait chasse l'autre. Le but de l'info-spectacle est sans ambiguïté : semer la confusion, empêcher de réfléchir en profondeur, d'exercer son esprit critique, éliminer tout débat de fond, toute confrontation, réduire le « citoyen » au rôle de spectateur passif. Pour cela, il suffit de supprimer la mémoire et l'expérience qui permettent la comparaison des faits et interdire le recul vis-à-vis des événements en falsifiant les faits, en isolant un épisode historique de son contexte ou mieux, en niant l'histoire immédiate.

Dans cette entreprise de domestication de l'espèce humaine, le langage joue un rôle fondamental. Vecteur par excellence de l'idéologie, il sert à dissimuler et à justifier. Penseur radical américain, John Zerzan écrit dans « Aux sources de l'aliénation » : « le langage aliéné, renforcé de la manipulation permanente des images, demeure un puissant vecteur de domination, à la fois comme un mensonge sur le monde et comme mode d'emploi servile de ce monde. » Il est éclairant, à ce sujet, de mesurer les difficultés qu'ont rencontrées ceux (et sans doute surtout celles) qui ont lutté pour obtenir la féminisation des mots, la domination mâle n'étant pas seulement une abstraction. Dans cette optique de réduction et de travestissement de la réalité, le slogan publicitaire, politique (au contraire du slogan militant, souvent pertinent) est le meilleur outil pour stériliser la pensée.

La puissance de l'argent renforce aussi considérablement l'intégration de l'individu à la « culture établie ». La propriété capitaliste des médias se concentre de plus en plus. Le nombre de quotidiens baisse, mais surtout le nombre de propriétaires ne cesse de se restreindre. Quotidiens, hebdomadaires, magazines, livres, audiovisuel, films sont aux mains de quelques grands groupes (un seul groupe de presse – Hachette – contrôle plus de 50 % du marché de l'édition en France et 70 % de la distribution). La concentration des médias se trouve encore accrue par l'irruption de sociétés extérieures au monde de la communication, et dont la capacité d'investissement est considérable.

Or celui qui contrôle financièrement les médias achète la possibilité de conditionner les goûts du consommateur et, plus encore, de l'influencer idéologiquement et politiquement. Ce n'est pas Berlusconi qui soutiendra le contraire !

• ***Distraire le spectateur.*** Façonnée par les gigantesques conglomerats qui produisent non seulement des films et des programmes télévisés mais éditent aussi des livres, des magazines, des journaux, des CD, des cassettes vidéo, l'industrie culturelle empêche l'émancipation d'individus capables de discerner et de décider librement. Elle les divertit, au sens pascalien du terme, c'est-à-dire les détourne de l'essentiel. En assurant la suprématie de l'émotionnel sur le rationnel, la lessive télévisuelle opère un efficace lavage de cerveau. En plongeant le public dans une atmosphère irréelle, artificielle (celle du sport, « opium du peuple », du tiercé, des concours de pronostics, mais aussi celle des variétés, de la vie privée des célébrités ou de la loterie nationale), on le détourne des vrais problèmes sociaux actuels ; on lui fait oublier ses difficultés, sa grisaille quotidienne ; on renforce son aptitude à vivre par procuration.

Ce que les images promettent, c'est toujours le bien-être, le confort, l'efficacité, la réussite. L'univers que les réclames présentent à notre regard est un monde détendu, souriant, insouciant. La distraction devient alors aliénation, crétinisation, abrutissement, et conduit à la décérébralisation collective. Marshall Mc Luhan, penseur canadien qui soutenait que les moyens de diffusion et de communication, loin d'être des moyens parfaitement neutres, déterminent des modes de penser, d'agir et de sentir de la société, et qui considérait les technologies comme des prolongements de nos organes physiques et de notre système nerveux, écrivait : « La liberté démocratique consiste en grande partie à oublier la politique et à s'inquiéter plutôt des périls que nous font courir les pellicules, les poils disgracieux, les intestins paresseux, les seins affaissés, les déchaussements des dents et le sang fatigué. » De son côté, Philippe Val affirmait : « la place effrayante que prennent les abrutis dans le panthéon télévisuel permet aux médias d'ignorer superbement les lumières du siècle. »

• ***Favoriser l'intériorisation de certaines valeurs.*** Il s'agit ici surtout de ce qu'il est désormais commun d'appeler la « pensée unique », c'est-à-dire la « traduction en termes idéologiques à prétention universelle des intérêts d'un ensemble de forces économiques, celles, en particulier, du capital international », un consensus implicite tendant à imposer l'orthodoxie néolibérale.

Controversée, l'expression « pensée unique », née des années 80, c'est-à-dire dans la période de l'effondrement de l'Union soviétique et de la destruction du Mur de Berlin, aura eu au moins le mérite de faire

prendre conscience de l'attitude quasi unanime d'une classe politique et médiatique faisant valoir ses idées comme étant sans alternative possible.

Qu'on lui préfère le terme de « politiquement correct » ne change rien à l'affaire. L'objectif est de présenter la victoire de la doctrine économique libérale comme « progrès ultime de l'humanité », l'économie de marché comme processus inéluctable et irréversible, le capitalisme comme horizon indépassable.

Il s'agit, pour les « bien-pensants », d'évacuer le débat politique. Au royaume du dogme et du monopole, toute résistance est vaine, tout opposant se voit diabolisé. La sagesse consiste à intégrer les valeurs « incontournables » : une monnaie forte, une déréglementation sans frein, une réduction des déficits... Et si le domaine de prédilection de cette pensée « administrée » est le champ économique-politique, il s'étend à l'ensemble de la pensée. C'est la fin des idéologies, la notion « archaïque » de classes sociales, bien sûr, mais aussi le caractère naturel de la violence et de la hiérarchisation, selon les darwinistes sociaux de la Nouvelle Droite ; le racisme et l'ethnocentrisme qui « justifient » l'infériorité du Sud, la nécessaire militarisation, la valorisation de la réussite, la laïcité dite ouverte, le tout-nucléaire en matière d'énergie, le tout-génétique aussi, le tout-anglais (l'Europe se devait-elle de promouvoir, pour son rayonnement...la langue de l'Amérique ?).

Dans cette entreprise de conditionnement, les sondages constituent une technique de persuasion des plus efficaces. En nous ressassant continuellement le désir du plus grand nombre, ils nous suggèrent d'y adhérer. Spécialiste de la communication, Paul Watzlawick a montré comment un individu isolé finissait par douter de ses propres sens et, pour ne pas se distinguer, à se ranger à l'opinion du plus grand nombre : « La volonté de renoncer à son indépendance, de troquer le témoignage de ses sens contre le sentiment confortable, mais déformant la réalité, d'être en harmonie avec un groupe, est bien entendu l'aliment dont se nourrissent les démagogues » (« La Réalité de la réalité », collection « Points », Seuil, 1984).

« Si ces pensées ne plaisent à personne, elles pourront n'être que mauvaises ; mais je les tiens pour détestables si elles plaisent à tout le monde », avertissait Diderot, il y a deux siècles, dans « Maximes et pensées ». Les « Lumières » triompheront-elles un jour définitivement de l'obscurantisme ?

• **Renforcer l'identification à des modèles.** Le sport, et plus particulièrement celui de haut niveau, constitue à cet égard, un redoutable instrument de contrôle social. Le sport flatte le narcissisme

des masses qui s'identifient à leurs idoles ; les athlètes sont souvent fêtés comme des héros populaires. Que l'on se souvienne du délire des foules à l'occasion de la victoire du « onze tricolore » dans la Coupe du Monde de foot-ball de 1998 ; certains n'hésitant pas à comparer cette liesse au bonheur de la Libération de Paris, voire à la fièvre de la Révolution française. « Le sport, écrit le philosophe (et théologien, hélas) Jacques Ellul, est un facteur de massification, en même temps que de discipline et, à ce double titre, il coïncide exactement avec une civilisation totalitaire et technicienne. » Parce que le sport ne remet jamais en question l'ordre établi, n'est jamais subversif mais toujours intégrateur, constructif, positif, il est le meilleur moyen de dépolitisation des masses. On peut d'ailleurs apprécier la remarquable continuité au niveau des appareils idéologiques d'Etat, quels que soient les régimes de gouvernement.

Comme le constate Jean-Marie Brohm, professeur de sociologie à l'Université de Montpellier III, la fonction intégratrice du sport a aussi été clairement perçue par de nombreux entrepreneurs qui ont compris que la pratique sportive était un moyen judicieux pour obtenir une attitude positive envers l'entreprise grâce au sentiment d'appartenance collective, c'est-à-dire éviter l'explosion des conflits sociaux en calmant l'ardeur revendicative, limiter l'absentéisme et les baisses de productivité. Lors de la dernière Coupe du Monde de foot-ball, conscients du phénomène « facteur d'identification collective », certains patrons n'hésitaient pas à dégager des heures de travail à leurs salariés pour qu'ils puissent assister à la retransmission télévisée des rencontres (malheureusement, celles de l'équipe de France ont été peu nombreuses !). Quel meilleur instrument pour le patronat, qu'une classe ouvrière sportive, loyale, fair play, acceptant les règles du jeu de l'exploitation librement consentie par le contrat de travail ?

Parce qu'elle s'appuie à la fois sur les processus d'intériorisation et d'identification, il faut accorder ici une attention particulière à ce qu'on nomme la « culture d'entreprise ». Elle consiste à susciter de l'intérieur, l'adhésion de l'individu à une logique d'organisation, à un projet collectif. L'objectif est de canaliser l'énergie psychique individuelle, de maîtriser les comportements, mais en douceur ; d'exercer une emprise plus forte sur l'individu, mais par une forme plus subtile d'aliénation. Sur le plan financier, la mise en place de formules d'autoactionariat permet d'impliquer plus fortement les employés. Mais surtout, sur le plan psychologique, on cherche à obtenir l'adhésion par intériorisation des valeurs, des objectifs et de la logique de l'entreprise. Le projet d'entreprise a pour but de produire un individu à l'image de son entreprise, de le mettre totalement à son service, d'assimiler ses intérêts personnels aux intérêts de l'organisation et d'identifier sa réussite personnelle à celle de son entreprise. Bilans de compétences, « savoir-

être » tendant à la disponibilité, à l'autodiscipline, c'est-à-dire à la servitude, c'est le prix à payer pour devenir « employable ».

Une fois le citoyen formaté, le contrôle social vise à maîtriser son rôle dans la société de consommation.

## C - Piéger le consommateur

Toute société tend plus ou moins à susciter les besoins conformes à la logique de son propre développement. **Jusque dans la première moitié du XX<sup>ème</sup> siècle, le contrôle social a consisté à former un citoyen docile. L'originalité du capitalisme d'aujourd'hui, c'est de conditionner, en plus, un consommateur vorace.** Dans ce système en effet, plus les volumes de production augmentent, plus les profits s'accroissent. Pour éloigner le cauchemar des stocks considérables et de la dépression économique, l'objectif n'est donc pas seulement de fabriquer, mais de vendre. Consommer toujours davantage pour répondre aux exigences du développement de la production. Or la nature humaine ne correspond pas toujours aux impératifs dudit système : il faut donc l'aider un peu. La majeure partie de la population se satisfait-elle de ce qu'elle possède déjà ? Il faut mettre en oeuvre tous les moyens possibles pour stimuler les acheteurs en créant des besoins, par exemple en créant le vieillissement psychologique, c'est-à-dire le désir de renouveler des biens sans attendre que ceux dont on dispose soient usés.

Acheter, c'est bien. Mais acheter exactement ce que les entreprises produisent, pour éviter les pertes, c'est mieux. Or les réactions humaines sont souvent imprévisibles : certains aspects de notre conduite sont contrariants et irrationnels. D'où l'élaboration de stratégies destinées à déceler les véritables mobiles du comportement des consommateurs pour infléchir plus sûrement leurs choix. L'idéal étant non pas seulement de disséquer mais de modeler le futur acheteur. David Wheldan, ex-directeur mondial de Coca-Cola, affirmait : « Face à la difficulté de prévoir comment sera le consommateur du futur, la solution est de le créer nous-même dès à présent. Avec l'aide de bonnes idées et d'une bonne pub, le consommateur du futur va aller où nous voulons qu'il soit. La meilleure façon de prévoir le futur, c'est de le créer. »

Dès 1964, dans «La foule solitaire » (Editions Arthaud), David Riesman, ancien professeur de sciences sociales à l'université de Harvard, dénonçait le consommateur « ostentatoire » dont l'appartenance à un groupement, en le soumettant à une pression sociale constante, lui fait perdre l'essentiel de son individualité potentielle. Il écrivait : « De nos jours, la société industrielle accule des millions

d'hommes à l'anomie (au sens d'inadaptation), tout en faisant naître, chez d'autres, une conformité proche de la veulerie. »

Des moyens considérables sont mis en oeuvre pour déclencher le réflexe d'achat d'un produit, de préférence inutile. Des milliards de dollars sont consacrés chaque année à la publicité, notamment dans la recherche et l'examen des réactions du public (mouvement des yeux, activité des pupilles, transpiration...), dans l'étude systématique de nos faiblesses cachées et de nos côtés vulnérables ; la cible prioritaire étant l'enfant, auxiliaire aujourd'hui, mais consommateur à part entière de demain, « proie rêvée et légitime » (il est déjà presque trop tard, puisque Aldous Huxley estimait que c'est dès le berceau et durant le sommeil que les nourrissons peuvent être efficacement conditionnés !). Selon le sociologue Michael Hakawa, un jeune New Yorkais de 18 ans a dû voir à la télévision environ 350 000 spots publicitaires depuis sa naissance.

Ces spots, dont la mise en scène relève du conditionnement, procèdent d'un travail de recherches, de sondages, d'enquêtes considérable auquel collaborent sociologues, psychologues, sémiologues, linguistes, graphistes, décorateurs, musiciens... Leur contenu ludique a pour objet de captiver l'attention, d'attirer la sympathie du public, de susciter son intérêt, de provoquer le désir, de diminuer la résistance, la volonté, le discernement pour être plus réceptif aux suggestions. Une véritable mainmise sur notre subconscient qui permet aux producteurs de nous vendre des symboles (sécurité émotive, sentiment de puissance, immortalité) et de jouer sur le désir d'élévation dans l'échelle sociale. L'un des instruments les plus efficaces étant les fameuses images subliminales (ce qui signifie que l'oeil voit et que le cerveau en est informé, mais au-dessous du seuil de conscience), aujourd'hui considérées comme illégales... mais s'il fallait s'arrêter à ce détail... Georges Chetochine, théoricien du marketing, affirmait : « Le client, c'est l'ennemi ! Pour le fidéliser, il faut : 1 – le désarmer ; 2 – le faire prisonnier ; 3 – garder l'initiative » (propos tirés de la brochure « Changement de comportement pour la fidélisation »).

Mais la télévision, le cinéma ou les panneaux publicitaires ne suffisent pas : le consommateur sera traqué jusque sur le terrain. Un « hypermarché-laboratoire », construit à Saint-Quentin-en-Yvelines (et sans doute d'autres ailleurs), a permis d'étudier le plus finement possible les comportements de l'acheteur, une équipe de sociologues et de psychologues s'appliquant à épier et analyser les gestes, les parcours, les arrêts, les hésitations de l'acheteur-cobaye. Dans cette stratégie prédatrice, rien n'est laissé au hasard : largeur des allées, taille des rayons, emplacement des produits, couleurs... avec le concours d'architectes, de décorateurs, d'éclairagistes.

Chaque entreprise privée s'efforce de connaître ses clients le mieux possible pour personnaliser la relation et adapter l'offre à leurs besoins. Pour cela, il lui faut collecter le maximum de renseignements personnels et construire une base de données. Les outils informatiques de plus en plus puissants et le développement d'Internet permettent la multiplication des fichiers, outils auxquels s'ajoutent les cartes de fidélité, les enquêtes de satisfaction, les jeux concours, les ventes de fichiers. C'est curieux comme le citoyen lambda peut parfois faire l'objet des attentions les plus soutenues !

Ce contrôle idéologique s'exerce en permanence, de manière insensible, sur tous les individus. Mais, pour pouvoir repérer le moindre faux pas du citoyen – consommateur formaté, une surveillance rapprochée est également organisée.



**Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur  
l'anarchisme se trouve dans les librairies ...**

**Publico**, 145 rue Amelot, 75011 Paris.  
**L'insoumise**, 128 rue St Hilaire, 76000 Rouen.  
**La Commune**, 9 rue Malakoff, 35000 Rennes  
**Librairie La Plume Noire**, 19, rue Pierre Blanc, 69 001 LYON  
**L'autodidacte**, 5 rue Marulaz, 25000 Besançon.

**Et à la bibliothèque**

**« La Rue »**, 10 rue Robert Planquette, 75018 Paris

## II – Une surveillance au quotidien

Parce que la liberté est source d'imprévisible, celle dont peut jouir la population devient insupportable aux maniaques du maintien de l'ordre, du contrôle tous azimuts.. Parce que les techniques qui permettent de voir induisent des effets de pouvoir, donnent prise sur la conduite individuelle, une surveillance hiérarchisée, continue et fonctionnelle s'est progressivement mise en place. Une véritable « machinerie », organisation pyramidale (ce qui ne l'empêche pas d'être décentralisée et multidirectionnelle) qui ne doit laisser subsister aucune zone d'ombre, assure un quadrillage de plus en plus fin des comportements individuels. La visibilité est devenue un piège parce que les nouvelles technologies (vidéosurveillance, informatique, télécommunications) peuvent rendre transparente la vie des citoyens « ordinaires »...tandis qu'elles préservent l'opacité des activités des décideurs. **Il s'agit plus de réguler, de dissuader, de normaliser que de sanctionner.** Ce qui présente, pour le pouvoir en place, le double avantage d'éviter un engorgement de la machine répressive et d'effacer l'image négative du tout-répressif.

Dès 1961, dans «La cité à travers l'histoire », Lewis Mumford écrivait : « A ce point, les maîtres de la société moderne sont arrivés à dépasser ceux des antiques cités, qui rassemblaient leurs sujets sous la surveillance des gardes armés de la citadelle. Ces méthodes ont fait leur temps. Avec des moyens de communication de masse sur de grandes distances, l'isolement dispersé s'est avéré un moyen de contrôler la population beaucoup plus efficace. »

Cette fonction de surveillance, qui fait partie du pouvoir politique comme, sur le plan économique, du processus de production, permet à l'Etat de mettre en place des outils pré-répressifs : en identifiant les « déviants » au modèle dominant, il devient très facile, dans un second temps, de les isoler, que ce soit politiquement en les rendant infréquentables, économiquement en s'arrangeant pour qu'ils ne retrouvent pas de travail ou socialement en les incarcérant, stade ultime de la répression « démocratique ». Il ne faut donc pas s'étonner que les cibles prioritaires soient les opposants politiques, les responsables syndicaux, les militants des droits de l'homme, les journalistes, les meneurs étudiants, les minorités, les anarchistes.

Cette surveillance prend plusieurs formes, liées à l'observation des citoyens, ou à des mesures destinées à canaliser les « problèmes » potentiels.



## A - Le fichage informatique

En matière de fichage informatique, on peut considérer qu'il y a différents degrés, le plus élémentaire étant fondé sur la nécessité affichée par la loi de collecter des informations à des fins soi-disant purement statistiques. Il s'agit ici principalement des opérations périodiques de recensement de la population, prétendument pour planifier les besoins en matière sociale pour les années à venir. En réalité, ces informations peuvent être détournées de leur usage supposé : des municipalités en ont profité pour photocopier les réponses au questionnaire ; de plus, la délation des voisins est une pratique encouragée par les agents chargés du recensement. Enfin les informations, une fois rendues anonymes, sont revendues à des groupes privés.

Le degré supplémentaire de l'étrécissement du filet du contrôle social par le fichage informatique passe par le **resserrement législatif** lorsque l'époque est favorable au pouvoir. Ainsi, depuis plusieurs années déjà, l'Etat français souhaitait se doter de lois permettant de contrôler l'usage d'Internet. Ces lois ont pu passer dans l'urgence et la plus complète illégalité à la suite des événements du 11 septembre 2001.

De même, le fichier du Système de Traitement des Infractions Constatées (STIC), dont l'existence a été révélée de façon fortuite, a été légalisé en 2001, six années après sa mise en place par Pasqua, et prolongé sous Chevènement. Il avait déjà fiché six millions de personnes : suspects, témoins dans des affaires dont la gravité commence à la contravention de cinquième classe. Il croise les informations issues de fichiers très divers, dont la mise à jour est rarement faite, et stockées pour des durées (souvent vingt ou quarante ans) largement au-delà des délais de prescription. Ce fichier marque la fin de la présomption d'innocence. Des fichiers comme celui-ci, il en existe d'autres, comme celui basé sur NIR (Numéro d'Inscription à la Sécurité Sociale) et servant au regroupement d'informations aux agents des impôts, et peut-être d'autres encore que nous ignorons. Et ce n'est pas la CNIL (Commission Nationale Informatique et Libertés, créée en 1978), dotée de moyens dérisoires et elle-même placée sous influence (ses membres sont nommés par le gouvernement, le Conseil d'Etat, les députés, les sénateurs) qui est en mesure de contre-balancer ce lourd dispositif. On n'oubliera pas non plus le fichier génétique créé par l'article 28 de la loi sur la « délinquance sexuelle » en juin 1998, et sans doute promis à un bel avenir.

Enfin, **quand même les lois votées dans l'urgence ne suffisent plus à faire respecter l'ordre existant, l'Etat fait appel à des méthodes terroristes** qui lui sont propres, à savoir le recours à des services proches des services secrets, par exemple. Les systèmes

d'écoute, de collecte et de traitement des informations issues des télécommunications constituent le fer de lance des systèmes « démocratiques » en matière de contrôle politique et économique de leurs propres citoyens, de préférence membres d'ONG, d'organisations syndicales ou politiques, ou encore des entreprises étrangères concurrentes. Le système Echelon, dont l'existence a été révélée au Parlement européen en 1998 en est à ce titre le meilleur exemple.

Si l'interconnexion de tous les fichiers administratifs fait peser un lourd danger pour les libertés individuelles, la multiplication des « traces informatiques » inquiète encore davantage. Un retrait bancaire, un paiement par carte de crédit, un appel téléphonique, autant d'éléments mémorisés, permettent de reconstituer un parcours. L'usage de l'ordinateur ou la navigation sur Internet permettent de collecter des informations à l'insu des utilisateurs, d'analyser leurs centres d'intérêt, leurs goûts, leurs idées, et d'établir leur profil de consommateur. Or, pour une société commerciale, il n'est évidemment pas anodin de connaître nos penchants.

Alors qu'une vingtaine d'ONG internationales et 20 000 citoyens avaient tenté d'empêcher la mise en place de la « rétention des données privées », les parlementaires européens (à 340 voix pour et 150 contre) ont adopté ce principe qui ouvre la voie au contrôle de toutes nos communications électroniques. C'est sous la pression des services de sécurité nationaux et d'instances supranationales comme le G8 que le Conseil des ministres de l'Union Européenne a exercé un chantage sur les deux groupes politiques les plus importants (en première lecture – vote du 13 novembre 2001 – le Parlement s'était prononcé contre l'inscription de ce principe dans la rédaction finale). « C'est encore plus fort que la STASI », c'est ce qu'a lâché Ilka Schroeder, députée allemande des Verts, à l'issue du vote.

## **B - Le développement de la vidéosurveillance**

La vidéosurveillance permet enfin au XXI<sup>e</sup> siècle à la classe dominante de réaliser le rêve du Panopticon de Jérémy Bentham. En imaginant un système applicable dans tous les lieux où l'autorité était nécessaire à une minorité pour se faire respecter d'une majorité (prison, usine, école...), Bentham a posé les bases du totalitarisme « soft » : plutôt que de donner systématiquement des coups de bâton, le maître n'en donne que de façon choisie et parcimonieuse à l'esclave qui se sait, ou plus rentable encore pour le maître, se croit, systématiquement surveillé. Ce flicage préventif permet de limiter la répression au strict nécessaire, et d'instituer des rapports normés entre le dominant et le dominé, qui finit par abandonner toute velléité d'insoumission.

La vidéosurveillance a débuté, en France, à Levallois-Perret avec l'installation de 96 caméras. Depuis, tout est allé très vite. Centres urbains, nouveaux quartiers résidentiels, bâtiments publics, réseaux routiers, transports en commun (métro, bus...), lieux principaux de manifestations : dans notre cher Hexagone, plus d'un million et demi de caméras épient nos faits et gestes. A Londres, un habitant est filmé en moyenne trois cents fois par jour par une trentaine de réseaux différents ; 85 % des municipalités, outre-Manche, sont équipées de vidéosurveillance. Les technologies modernes permettent de recouper, avec une marge d'erreur de 20 %, un visage filmé au cours d'une manifestation avec celui enregistré dans une base de données informatiques de référence.

Si tout le monde s'accorde à penser que les caméras ne résolvent en rien les problèmes liés aux « incivilités », la logique des dominants consiste à penser qu'en en déployant le plus grand nombre, tout le monde se croira systématiquement surveillé (même si ce n'est pas le cas). **L'objectif est donc la normalisation intériorisée des rapports entre dominants et dominés.** Par ailleurs, le développement de jeux télévisés, du style « Loft Story », où l'on apprend à regarder les autres 24 h sur 24, contribue à modifier insidieusement la notion même de vie privée.

## C - La surveillance dans le monde du travail

Le phénomène n'est pas nouveau : au XIXe siècle, le paternalisme se développe dans le milieu industriel. Les Schneider notamment, au Creusot, mettent en oeuvre un système qui unifie la ville et l'usine, qui prend en charge l'ouvrier et sa famille jusque dans ses loisirs : logements sociaux, écoles, infirmeries, salles des fêtes, sociétés sportives – rien n'est laissé au hasard pour « encadrer », et finalement rendre captif l'ensemble de la main-d'oeuvre.

Mais les mœurs évoluent. Depuis l'avènement de la révolution industrielle, l'usine est devenue le lieu idéal pour développer de nouvelles formes de surveillance et de discipline (Henry Ford recourait même à des espions pour observer le comportement des ouvriers en dehors des heures de travail). Epier les salariés est, pour une bonne partie du patronat, devenu une obsession : enquêtes, filatures classiques, mais aussi – technologie oblige - vidéosurveillance, informatique, qui permettent un contrôle permanent et diffus, beaucoup plus efficace que l'ancien livret ouvrier du XIXe siècle.

**Les patrons ont bien souvent les « meilleures » raisons du monde pour surveiller leurs salariés :** la sécurité des biens et des personnes, la protection contre le vol, le sabotage, la corruption interne,

la vente de secrets d'entreprise. Ces préoccupations justifient, à leurs yeux, les enquêtes sur les comptes en banque, les filatures pour connaître les mœurs, y compris sexuelles, des employés.

Mais le prétexte de la sécurité dérape très vite. Les caméras placées sur le lieu de travail servent à mesurer le rendement des salariés ou sont utilisées comme pièces à conviction dans le cadre de procès pour « délit d'entrave à la liberté du travail », c'est-à-dire des piquets de grève comme la RATP a tenté de le mettre en oeuvre à l'encontre de salariés de la COMATEC (entreprise de nettoyage du métro) en grève en 1997.

Très souvent, la surveillance des salariés commence dès le sas d'entrée de l'entreprise. Après une première validation de l'autorisation d'accès grâce au badge magnétique nominatif, souvent relié à la pointeuse, les caméras permettent de contrôler les accès des sites « sensibles » de l'entreprise : plate-forme informatique, hall de production, points de passage obligés comme les ascenseurs, caisses, économat, salle de réunion syndicale... Parfois, pour les salariés du tertiaire travaillant sur informatique, chacune des transactions est chronométrée et reportée dans une base de données centrale où des éléments statistiques de la productivité de chacun sont consolidés et peuvent servir à la constitution de rapports individuels d'activité.

Une étude conduite en 1999, et portant sur 1054 firmes, montre que 67,3 % des entreprises sont engagées dans une forme de surveillance intrusive de leurs employés. Elles vérifient les courriers électroniques, les conversations téléphoniques, le contenu des boîtes vocales, saisissent les mots de passe des ordinateurs individuels, enregistrent sur vidéo numérique les performances de travail. 33 % d'entre elles pratiquent des tests psychologiques cherchant à connaître les pensées intimes et les attitudes.

En 1996, une étude de chercheurs de l'Illinois montrait qu'un quart des cinq cents compagnies suivies par la revue Fortune livraient des informations confidentielles sur leurs employés aux agences gouvernementales, que les deux tiers renseignaient les créanciers, alors que les trois quarts interdisaient aux employés l'accès à leur propre dossier professionnel !! (David F Linowes et Ray C Spencer). Par ailleurs, une loi californienne oblige les télétravailleurs à exercer leur activité dans une partie de la maison ouverte aux visites de l'administration. Et dans de nombreuses entreprises, de plus en plus d'employés sont embauchés sous condition de dénoncer des collègues surpris à puiser dans la caisse ou dans les stocks.

Pour les patrons qui, eux, préfèrent agir dans l'ombre, la vidéosurveillance ne saurait porter atteinte à l'honneur, à l'intégrité des salariés, puisqu'ils sont censés n'effectuer que des gestes professionnels.

« Argument » auquel répond Manuela Grévy dans « Vidéosurveillance dans l'entreprise, un mode normal de contrôle des salariés ? » (Droit social, Paris N° 4), soulignant que la vidéosurveillance est par définition une technologie de défiance dans les relations entre l'employeur et les salariés : « Par nature, la caméra constitue un moyen excessivement disproportionné au but recherché par l'employeur, qu'il s'agisse de la discipline, de l'amélioration de la production, de la sécurité ou encore de la lutte contre les vols. L'enregistrement continu des faits et gestes du salarié dans son activité professionnelle permet, en effet, de mettre en évidence des éléments qui ne relèvent pas de la sphère professionnelle, mais de la personnalité et touchent à l'identité de l'individu. »

Mais il est bien entendu que **la surveillance dans le monde du travail ne saurait se limiter aux seules caméras**, aux seuls fichiers. Parce que les patrons se définissent eux-mêmes comme les seuls porteurs de la réalité sociale, le projet du Medef de « refondation sociale » constitue un projet de société global. Selon Thierry Renard et Voltairine de Cleyre, dans « Medef : un projet de société » (Editions Syllepse, 2001), c'est « une forme plus poussée et plus sophistiquée de contrôle qui se met en place », en « invitant » le salarié à participer de lui-même à sa surexploitation.

## D – Un urbanisme de contrôle

Dans « Surveiller et punir », M. Foucault écrit : « Longtemps on retrouvera dans l'urbanisme, dans la construction des cités ouvrières, des hôpitaux, des asiles, des prisons, des maisons d'éducation, ce modèle du camp (militaire) ou du moins le principe qui le sous-tend : l'emboîtement spatial des surveillances hiérarchisées. »

Le développement de l'urbanisme au cours des siècles n'a effectivement jamais été le fruit du hasard, mais bien le produit d'une politique de la ville, d'une « gestion » de la population. Même si des progrès, dans l'hygiène notamment, ont permis de lutter contre les maladies et d'améliorer les conditions de vie, l'objectif global n'a jamais été perdu de vue : observer, recenser, canaliser, trier la population. Derrière le progrès social d'assainissement des logements se dissimule un nouveau système de contrôle de la population : le propriétaire s'accorde un droit de regard sur la vie de ses locataires ; il exige le respect d'un code de bonne conduite.

Le rôle de contrôle social que remplit l'urbanisme se manifeste de différentes façons, et plus particulièrement à travers deux fonctions : circuler et résider. Déjà, les premiers pas de l'urbanisation permettaient le passage d'une économie villageoise autonome à l'organisation fortement hiérarchisée de la cité. Dans les premières cités, la circulation

empruntait des ruelles étroites et tortueuses, abritées du soleil, bien adaptées aux rigueurs du climat. Par la suite, les rues droites et largement ouvertes serviront, avant même l'invention des véhicules à roues, au passage des processions et des défilés militaires, c'est-à-dire aux démonstrations de force du pouvoir. On sait que ces artères géométriques favoriseront, à certaines périodes, l'intervention efficace de la police ou de l'armée. Avec l'aide « désintéressée » de quelques professionnels...

Mais surtout, la **ségrégation spatiale** a régulièrement accompagné, au cours de l'histoire, l'évolution de l'urbanisme, parfois sous le prétexte hypocrite d'homogénéité des quartiers. Dans « La cité à travers l'histoire », Lewis Mumford écrit : « Dans la cité, l'accroissement global de la richesse et celui du chiffre de la population allaient être suivis d'une différenciation d'un autre type : la séparation entre les riches et les pauvres, conséquence d'une importante notion nouvelle, le droit de propriété. »

Cette notion de ségrégation spatiale est assez floue, difficile à cerner avec précision. Sa définition peut être religieuse (c'est le cas du ghetto, le quartier, au Moyen Age, en Italie, où les Juifs étaient tenus de résider). Elle peut être raciale (aux Etats-Unis, en Afrique du Sud), sociale (aujourd'hui, dans la plupart des pays industrialisés) ; ces critères pouvant se croiser. Cette mise à l'écart d'un groupe peut concerner les lieux de résidence, mais aussi les lieux d'éducation, de culte, de travail, les transports...

Héritage de la colonisation, l'expérience sud-africaine de l'apartheid, qui inscrit légalement l'idéologie de la ségrégation dans l'espace urbain dès 1901, représente un cas extrême. Cet urbanisme, destiné au contrôle social et politique des populations noires, sera servi par un appareil législatif complexe propre à ce pays et par la répression de la part de l'Etat, surtout à partir de 1948, avec l'arrivée au pouvoir du Parti national. On connaît malheureusement trop les caractéristiques de cet urbanisme autoritairement planifié par un pouvoir sans états d'âme : construction aux marges du centre ville, espace fermé par une clôture, absence de droits fonciers, monotonie et mauvaise qualité du bâti, harcèlement policier, pauvreté des habitants. D'un côté, la banlieue blanche avec villas, jardins, piscines, grosses voitures, centres commerciaux ; de l'autre, la banlieue pour Noirs, mais aussi Indiens, Métis, rarement équipée en électricité et en eau courante.

S'agissant des systèmes appelés avantageusement « démocraties » (puisque tel est le thème de cette brochure), le pouvoir se borne, essentiellement par la politique du logement, à regrouper diverses fractions de la population en fonction d'appartenance sociale (revenus, niveau d'instruction, statut professionnel), d'origines culturelles. D'un

côté, les quartiers riches (où habitent, entre autres, les technocrates qui ont conçu les quartiers pauvres !), les quartiers d'affaires, rendus de toute façon inaccessibles à beaucoup par la seule valeur foncière. De l'autre, les « territoires de la pauvreté » où l'on s'installe sans avoir pu choisir (on ne parlera même pas de la pauvreté sans territoire, les SDF) ; les logements sociaux où se recroqueville la précarité économique ; les « cités de l'ennui » d'où ne peuvent pas partir les chômeurs, les RMIstes, les CDD, les très bas salaires (contrairement aux classes moyennes qui fuient ces lieux souvent devenus criminogènes) ; les « zones » sous-équipées parce que non « rentables », où se cumulent les handicaps, et qui n'offrent qu'une médiocre qualité de vie (absence d'intimité, de lieux conviviaux, nuisances sonores, insalubrité, danger...).

Les récents arrêtés anti-mendicité confirment cette vieille stratégie d'éloignement, d'exclusion des classes laborieuses-dangereuses, en permettant de repousser hors des quartiers chics les « indésirables », le sous-prolétariat qui fait tache, « aseptisant » ainsi l'espace urbain au bénéfice des populations aisées et des touristes. De la liquidation des enfants des favellas par les « Escadrons de la mort » au Brésil, au « parquage » dans les cités, les moyens diffèrent, le but est identique : contrôler les populations « à risques », assurer la tranquillité des nantis, prévenir tout sentiment de révolte susceptible de déboucher sur des revendications politiques.

Comme dans tant d'autres domaines, les Etats-Unis sont à la pointe du progrès. Tirant les leçons des émeutes de 1992, la ville de Los Angeles inaugure une architecture et un urbanisme qui, grâce à de nombreux dispositifs policiers, constituent non seulement une privatisation de certains lieux publics, mais une véritable « militarisation de l'espace social urbain » : nombreux accès piétons supprimés, contrôle permanent des pauvres, des populations « dangereuses », quartiers riches hyper-protégés, immeubles « stratégiques » (bureaux, banques...) fermés par des systèmes de sécurité aux mains de gardes et de vigiles, vitres pare-balles, systèmes de vidéosurveillance omniprésents, survols en hélicoptères, et même utilisation de satellites géostationnaires pour superviser tous les mouvements à l'intérieur de la ville.

Enfin, il n'est pas sans intérêt d'évoquer, comme instrument de ségrégation spatiale, le barbelé<sup>2</sup>. « Outil de l'inscription spatiale des relations de pouvoir », il ne sert pas seulement à la délimitation de l'espace, mais à sa gestion politique. Parce qu'il fallait trouver un moyen d'enclaver les champs des fermiers qui commençaient à envahir les grandes plaines à l'ouest du Mississipi, le barbelé, en favorisant des déportations massives de populations sur de très grandes distances, a

---

<sup>2</sup> « Histoire politique du barbelé » d'Olivier Razac.

permis de détruire les fondements de la société indienne, d'accélérer la disparition physique et culturelle de ses ressortissants.

Dans « L'entaille rouge. Des terres indiennes à la démocratie américaine » (Albin Michel – 1996), Delanoë Nelcya écrit : « A partir de ce moment, les Indiens ne sont plus même dans un espace clos. Ils sont, sur les réserves, dans un espace fragmenté et enclos, sous une surveillance militaire qui vise à les y immobiliser et à les y atomiser. Toute sortie doit être négociée, et négociée à titre individuel (...). Sur leurs terres privatisées, (...), les Indiens se trouvent éparpillés au sein d'une communauté qui les encercle de ses regards et de ses vies. Prison de la fragmentation, fragments emprisonnés. »

En organisant une gestion totalitaire de l'espace, celle destinée aux prisonniers parqués comme du bétail, c'est ce même barbelé, cette « ronce artificielle », symbole de la captivité extrême, qui a largement contribué à la « réussite » de l'expérience criminelle des camps de concentration et d'extermination nazis. Si le barbelé subsiste encore aujourd'hui, dans les camps de « rétention » ou de réfugiés notamment, il tend à disparaître de notre paysage quotidien, « avantageusement » remplacé par les vigiles, les portails électroniques et les caméras.

## **E – L'action sociale**

« Le travail social est né de l'affrontement de deux classes. Il est le produit de la classe bourgeoise dominante sur le prolétariat. » (...) « L'origine du travail social s'inscrit dans le cadre du développement du capitalisme, et avec lui de la constitution d'un appareil d'Etat correspondant aux intérêts de la bourgeoisie montante. » (...) « Le rôle de l'Etat est d'éviter l'affrontement des classes, donc d'éluder les contradictions, de gommer la réalité de l'exploitation capitaliste et de participer à la reproduction et au maintien du système. » Ainsi s'expriment J-M Courtois « Histoire et développement du travail social » (Champ social, 1976, N° 19) et A Bellet « Le travail social où ça va ? » (Champ social, Maspéro, 1976). Le problème est judicieusement posé.

L'action sociale commence à se formaliser après la période de reconstruction de l'après-guerre. Une politique d'action sociale affirmée va se constituer de la fin des années 50 au milieu des années 70. Jusqu'à cette époque, la dépense sociale est facilement absorbée par les excédents des ressources de la croissance. Le premier « choc pétrolier » va servir de justificatif à la réduction des dépenses sociales. En 1974 notamment, un coup d'arrêt est porté à la croissance exponentielle des effectifs des travailleurs sociaux. Le social va devoir s'adapter à la « crise ».



Dans les décennies qui vont suivre, tout s'accélère : l'exclusion remplace la pauvreté, la « fracture sociale » s'agrandit, des menaces pèsent sur la cohésion sociale. Les conséquences sociales des difficultés économiques sur la vie quotidienne des individus, des familles sont de plus en plus lourdes. Et plus les besoins en action sociale augmentent, plus les moyens d'intervention sont réduits.

Parce que le social est l'articulation entre l'économie de marché et le gouvernement « démocratique », le rôle des travailleurs sociaux est paradoxal. A la fois représentants de la population et représentants des institutions, médiateurs entre la société et les individus, les travailleurs sociaux sont, par conviction, davantage portés sur l'aide que sur la répression, sur le soutien à la victime que sur la dénonciation du délinquant.

Or précisément la « modernisation » du travail social va subordonner celui-ci aux logiques du marché. Accusés de ne pas résoudre les problèmes sociaux actuels, les professionnels de l'action sociale vont être quasiment soumis à une obligation de résultats... avec peu de moyens. La gestion du social va se voir appliquer les critères de rentabilité et d'efficacité. Combien de chômeurs remis au travail ? Quelle diminution visible de la délinquance ? Ainsi l'ANPE, de structure au service des chômeurs, va progressivement devenir l'auxiliaire parfois zélé des employeurs.

Car l'enjeu est énorme pour une société capitaliste qui a généralisé la déréglementation, et donc la précarité, la vulnérabilité. **Le social est désormais sommé d'éviter l'explosion, de garantir la paix sociale, et non pas de changer le fonctionnement de l'économie. Les politiques sociales sont conçues comme des pratiques correctives** : elles doivent limiter les inégalités excessives, tendre vers des inégalités tolérables, c'est-à-dire compatibles avec le maintien d'une cohésion sociale.

« Le capitalisme qui, depuis toujours, a généré la misère économique, sociale et affective, nous demande maintenant d'atténuer la conscience de ces faits. Derrière le discours dominant qui dénonce l'assistanat, on vise à culpabiliser les laissés-pour-compte. Allons donc ! les exclus seraient-ils responsables de leur propre misère ? » s'indignent les travailleurs sociaux (« Le Combat syndicaliste – juillet 1993).

Le chômeur, le Rmiste sont plus que jamais mis à l'index, montrés comme des bons à rien, présentés comme des fraudeurs, des « assistés » vivant d'argent public, faute inexcusable face à l'idéologie de l'effort. Honte aux perdants dans une société qui valorise la réussite (en « oubliant » d'expliquer que ceux qui réussissent le mieux le font sans effort, puisque c'est l'argent qui travaille !). Parce que les institutions

vont lui assigner pour tâche de réintégrer de toute force les improductifs dans les liens du travail, et surtout du travail précaire, de s'attacher à une « gestion tâtilonne et experte des exclus », le travail social va constituer un outil de contrôle social plus redoutable que jamais. Parce que les services sociaux disposent d'importants moyens informatiques et humains d'exercer une surveillance rapprochée des populations jugées difficiles, le recul des protections sociales s'accompagne de leur reconversion en instrument de contrôle. Il faut pouvoir justifier de recherches d'emploi même si l'exploitation est au bout du contrat ; il faut répondre favorablement aux offres de stages même si ceux-ci sont « bidon ».

Le maintien des plus pauvres dans une situation de subsistance minimum les place dans une relation de dépendance vis-à-vis de la distribution de cette aide, visant en outre à les rendre responsables de leur indigence. C'est dans cet esprit qu'il faut considérer le PARE (Plan d'aide au retour à l'emploi), outil dont le patronat se dote pour généraliser le travail précaire par un chantage à l'indemnité, en établissant une responsabilité individuelle du chômeur.

## **F – L' « implication citoyenne »**

Le processus électoral lui-même constitue un outil de contrôle d'une importance considérable (d'où le slogan anarchiste : « si les élections pouvaient changer la vie, elles seraient interdites depuis longtemps »). Ceux qui ne se soumettent pas à ce processus en s'abstenant représentent une force précisément « incontrôlable » : ils pourront être tentés d'utiliser d'autres canaux pour donner libre cours à leur potentiel revendicatif (manifestations, occupations, grèves, émeutes, désobéissance civile...). C'est d'ailleurs pour conjurer cette menace, pour faire face à la crise de légitimité que traverse aujourd'hui le monde politique, que les pouvoirs publics s'appliquent à inciter les jeunes à s'inscrire sur les listes électorales pour « accomplir leur devoir », et que Laurent Fabius vient récemment de défendre l'idée de rendre le vote obligatoire pour, officiellement, lutter contre « la perte du civisme ».

C'est bien dans cette lutte contre l'abstention et dans cette tentative de restauration de l'image des hommes politiques ternie par les affaires financières, les magouilles en tout genre et leur incapacité à résoudre les problèmes sociaux, que s'inscrit le projet de loi Vaillant qui prévoit les conseils de quartiers dans les villes de plus de 20 000 habitants. Il s'agit de donner aux gouvernés l'impression qu'ils participent à l'organisation de la société alors que, verrouillés par les élus municipaux, espaces sous tutelle, ces structures ne conduiront qu'à une concurrence entre les quartiers. Et de plus, que pourra peser un comité de quartier face aux conseils généraux et régionaux, aux préfets, au

gouvernement, sans parler de l'E.R.T. (Table ronde des industriels européens) ou du F.M.I. (Fonds Monétaire International), c'est-à-dire des instances où tout se décide à huis clos (quand on sait qu'un tribunal administratif a refusé à plusieurs maires de petites communes le droit d'interdire sur leur territoire les essais de la culture d'O.G.M., on imagine quelle sera la marge de manoeuvre de ces comités : le style des bancs dans les jardins publics !).

D'une façon plus générale, les lois (Joxe, Pasqua, Voynet, Chevènement) d'aménagement du territoire visent le rassemblement des communes pour faciliter l'implantation d'une Europe des régions, modifier les institutions, réformer l'Etat dans le seul but de créer un environnement favorable aux entreprises, de transformer les élus en serviteurs des grandes firmes. **Dans ce cadre bien délimité, les pouvoirs publics prétendent consulter la population. Il faut comprendre qu'ils veulent obtenir son adhésion globale à des objectifs définis en dehors d'elle, entretenir l'illusion de peser sur des projets ficelés par des technocrates. Bref, laisser cette population se battre pour des coquilles vides.**

En expliquant que la lutte contre la violence est l'affaire de tous (ce qui n'est pas faux, sauf qu'en société inégalitaire, il s'agit d'exploitation et non de coopération), les pouvoirs publics tentent d'obtenir, justement, la ... « coopération civique » de l'ensemble de la population (élus locaux, éducateurs, animateurs, enseignants, transporteurs, parents d'élèves, militants associatifs, comités de quartiers) avec les forces de l'ordre. C'est l'idée centrale du rapport Bonnemaïson de 1982 selon lequel la sécurité est une « coproduction ». Dans « Le nouvel ordre local », J-P Garnier (ingénieur de recherche au CNRS, spécialiste d'urbanisme et de sociologie) écrit : « Ici et là, des élus locaux font déjà assaut d'imagination pour lancer des « initiatives citoyennes » destinées à convaincre les résidents des « quartiers sensibles » de devenir des « coproducteurs de sécurité ».

Exemple de cette « implication de la société civile pour aider les institutions à faire leur travail » : la mise sur pied de « groupements locaux de traitement de la délinquance ». Expérimentées en Seine-Saint-Denis dès 1993 à l'initiative du PC, ces « structures partenariales » offrent aux « acteurs sociaux » la possibilité de « coopérer » avec les forces de l'ordre (justice, police, gendarmerie) à la « restauration de la paix civile ». Elles ont permis notamment à des familles d'en dénoncer d'autres sous prétexte qu'elles avaient un train de vie supérieur à ce que pouvait leur offrir le RMI dont elles bénéficiaient ! L'idéal, pour un pouvoir, n'est-il pas de dresser une moitié de la population à contrôler l'autre, et réciproquement ?

Aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne, la surveillance du voisinage, le mouchardage, la délation sont encouragés pour le compte de la police. Celle-ci incite la population à participer à des « Plans de surveillance de quartier », à fournir des renseignements, en échange de priorités lors de la demande de certains travaux. Cette « surveillance mutuelle des habitants » s'exporte très bien. En Suisse notamment, où des civils armés patrouillent la nuit dans certaines communes. Ces « partenaires » sont chargés de recueillir des informations sur tout ce qui peut leur sembler suspect, et de les transmettre à la police qui les a « formés ». La France importe aussi : à Rostrenen, excédés par la multiplication des cambriolages, une centaine de commerçants, artisans et particuliers ont décidé d'organiser des rondes « citoyennes » (« Ouest-France » du 30 janvier 2003).

**« J'entrevois un monde dans lequel la police serait le public, et le public la police »**, jubile Joseph Brann, directeur de la police de communauté à Chicago. On notera que ces initiatives concernent essentiellement des quartiers de la petite et moyenne bourgeoisie, la mobilisation étant beaucoup plus forte lorsqu'on a quelque chose d'important à protéger ! On notera aussi que la dénonciation des incidents à la police dépend de l'implication d'un « étranger » ou non.

Pendant, cette apparente symbiose qui fait de la police, « l'architecte » de la société américaine, pose à terme sans doute plus de problèmes qu'elle n'en résout. Universitaire américain, Eric Klinenberg s'inquiète, dans « Le Monde diplomatique » de février 2001 : « Plus fondamentalement, l'ascension de la police comme agent d'intégration sociale marque une tendance dans le sens d'une société dont les moteurs de la politique et de la culture seraient la méfiance, le soupçon et la peur. La police de communauté est justifiable quand elle permet de promouvoir des réformes de structure dans les agences de maintien de l'ordre. Quand elle est conçue comme un modèle de renouveau civique, elle représente la démocratie dans sa forme la plus désespérée et la plus dépravée ».

La déliquescence de l'Etat-providence pourrait faire croire que le « citoyen » s'apprête à récupérer une parcelle de souveraineté. Il n'en est rien. Comme l'écrit encore J-P Garnier : « la démocratie de proximité, c'est-à-dire en réalité, la sous-traitance territoriale de la domination à la fraction dominante des classes dominées (le personnel politique et la techno-bureaucratie municipale issus en majorité des rangs de la petite bourgeoisie intellectuelle) donnera l'illusion, à grands renforts de procédures de « participation » et de « concertation » avec les habitants, via un « réseau associatif » plus ou moins tenu en laisse par la mairie, d'une réappropriation par les citoyens-citoyens des affaires de la Cité. »

Il s'agit, bien sûr, par un quadrillage institutionnel et associatif, par une « redéfinition consensuelle et anesthésiante de la citoyenneté », de préserver un ordre social compromis par des tensions grandissantes, d'assujettir les populations défavorisées au nouvel ordre mondial par le biais de la « démocratie » locale. Mais il s'agit surtout, comble du cynisme, d'en appeler à un « sursaut civique », **d'inciter ces populations à la servitude volontaire**, de les exhorter à collaborer à leur propre domination.

## G – La psychopharmacologie

Quête d'absolu, exploration de nouveaux espaces de rêves, d'évasion, de création, nécessité de connaître ses propres limites : les drogues apparaissent aujourd'hui à beaucoup synonymes de liberté. Trente ans de prohibition, ça suffit ; revendiquons le libre accès ! Face à cet enthousiasme assez récent, il convient d'abord de noter que la prise d'une molécule n'est jamais anodine et que **ce n'est sans doute pas parmi les usagers de substances psychoactives que l'on trouve majoritairement les acteurs les plus virulents de la contestation sociale ou politique**.

Si, effectivement, sous le prétexte hypocrite de la santé publique, la guerre à la drogue a été, pour beaucoup de pouvoirs en place, l'occasion de restreindre les droits civiques ou constitutionnels, il serait dangereux de persister à ne voir que la partie visible de l'iceberg.

Car, comme le note Michel Hautefeuille, psychiatre que l'on ne peut surtout pas soupçonner d'être hostile à l'usage des drogues : « Au-delà de l'attitude du laboratoire et de ses préoccupations principalement commerciales, nous voyons que les produits légaux considérés comme thérapeutiques, aux études préliminaires étalonnées, à la délivrance codifiée, posent autant, si ce n'est plus, de problèmes que les produits sauvages ou illégaux. Car dans chacun de ces cas, il s'agit de l'attitude et de l'aptitude de notre société à accepter ou à contraindre, codifier, normaliser les comportements humains. (« Drogues à la carte », Payot). Lorsque le conditionnement massif, la surveillance et le contrôle des citoyens se révèlent inefficaces, les tranquillisants et les anxiolytiques constituent les ultimes recours de l'« ingénierie du consentement ».

Dès les années 50 et 60, une « révolution » pharmacologique met à disposition du secteur psychiatrique une série de drogues à utiliser dans le cas de désordres comme la schizophrénie, la dépression et l'anxiété (en n'oubliant pas de faire savoir qu'environ 10 % de la population souffre d'un désordre dépressif tout le temps, et qu'un tiers en souffrira à un moment donné durant sa vie). Valium, Prozac et autres antidépresseurs destinés à contrôler la biochimie cérébrale, et par

conséquent l'état de conscience : on produit et commercialise aujourd'hui un nombre déjà élevé de molécules. Autant dire même que le marché est d'ores et déjà inondé. Officiellement, il s'agit de permettre aux individus « à problèmes » de retrouver un état de conscience « normal ».

**Mais les réels bénéficiaires de cette évolution ne sont autres que les détenteurs du pouvoir.** Du pouvoir économique d'abord, et en premier lieu les firmes pharmaceutiques transnationales qui fabriquent ces produits dont le marché représente une perspective de profits gigantesques. Le patronat ensuite, avec l'apparition de ce que Michel Hautefeuille appelle les « drogues de la performance », et qui sont destinées à procurer des moyens chimiques nécessaires pour atteindre un but précis, dans le domaine du sport bien entendu, mais aussi dans le monde du travail où ces drogues permettent à des salariés soumis à la dégradation générale des conditions de travail, au développement du stress, de « tenir le coup »...en attendant une retraite de plus en plus aléatoire.

Au pouvoir politique enfin, où une autre gamme, celle des « drogues normalisantes », ouvre la voie au contrôle du comportement perturbateur, à la gestion médicalisée de la déviance, c'est-à-dire au renforcement de la conformité.

Parmi ces drogues, il faut mentionner la Ritaline, amphétamine prescrite de plus en plus fréquemment, surtout aux Etats-Unis et au Canada, aux enfants un peu turbulents ou hyperactifs, et qui les rend plus dociles et obéissants, notamment dans l'exécution de tâches monotones ou répétitives (le nombre d'enfants auxquels on a prescrit ce médicament a augmenté de plus de 600 % entre 1989 et 1995 ; source : M. Ouimet, « Les enfants du Ritalin »). Or une étude a montré que la prévalance de la consommation de cocaïne à l'âge adulte, de même que la dépendance à d'autres types de produits, telle que l'héroïne, était quatre fois plus importante chez des sujets ayant reçu de la Ritaline dans leur enfance.

Normaliser et rendre performant, telles sont les deux obsessions du pouvoir. C'est pourquoi **le développement des drogues dérive très vite de la thérapeutique, atténuation de la souffrance, à la morale sociale** et au rendement socio-économique. Obligation de performance dans tous les domaines de l'activité humaine (vie professionnelle, affective, sexuelle, loisirs), désir de promotion sociale, menaces sur l'emploi, rythme effréné, tout concourt à accroître une demande destinée autant à stimuler qu'à abrutir, à assommer pour supporter le quotidien.

Caricature de la « médicalisation de l'existential », du « bonheur sur ordonnance », le cas du Prozac est éclairant. Commercialisé aux Etats-

Unis en 1987 et en France en 1989, il assure des milliards de dollars de profits : c'est sa fonction principale, la santé étant devenue un marché lucratif. Il est de plus en plus utilisé, entre autres, par les cadres surchargés de travail afin d'améliorer leur efficacité et leur productivité. Les millions de boîtes vendues devraient logiquement améliorer la situation. Or que constate-t-on ? Que les taux de suicide, et surtout de tentatives de suicide, augmentent parallèlement à la consommation d'antidépresseurs. Avec, en prime, des troubles secondaires : baisse de la libido et de la fonction sexuelle. Pas grave : on a aussi le Viagra !

« Aux Etats-Unis, observe le professeur Edouard Zarifian, où la violence et la délinquance sont traitées comme des maladies de l'individu, prescrire du Prozac évite de se poser des questions gênantes sur les causes sociales de ces dérèglements. J'en viens à me demander si ces médicaments, consommés avec excès, ne jouent pas le rôle de régulateurs sociaux permettant d'éviter les rébellions » (« L'Express », 10 mars 1994).

En 1969, Sydney Pollack réalisait un film remarquable : « On achève bien les chevaux. » La scène se passait dans les années 30. Les Etats-Unis étaient en pleine dépression. Poussés par le chômage et la misère, des hommes et des femmes décidaient de participer aux marathons de danse dont les vainqueurs recevaient des primes intéressantes. Ces équivalents modernes des jeux du cirque chers aux Romains voyaient les candidats se livrer jusqu'à l'épuisement physique total pour ne pas manquer la récompense. Aujourd'hui, dans la grande roue du libéralisme, on achève toujours les chevaux : la seule différence, c'est le Modiodal ou la créatine, qui permettent de pousser toujours plus loin la performance.

Produire toujours plus sans se révolter, c'est cet idéal revendiqué par les dirigeants que la mise au point de nouvelles drogues est en train de réaliser. Si l'on ne veut pas que le prix à payer devienne exorbitant, il va devenir urgent de se rendre compte que l'émancipation de l'homme ne passe pas nécessairement par les hallucinogènes.

Enfin, en cas de déviance, des politiques répressives sont mises en place

### *La chasse aux sorcières*

A partir du Moyen-Age, l'Europe va connaître une nouvelle période de violence sous la forme de ce qu'on nommera la chasse aux sorcières, au cours de laquelle se manifesterà une nouvelle fois la connivence entre Eglise et pouvoir politique. Les « élites » de la société, aussi bien laïques qu'ecclésiastiques, accuseront non seulement leurs victimes de ne pas croire aux dogmes de l'Eglise, mais de passer un pacte avec le diable. Si cette chasse prend pour cible, au départ, aussi bien des hommes que des femmes, elle deviendra de plus en plus misogyne et finira par ne viser que des représentantes du sexe dit faible (d'où l'expression).

Lorsqu'une femme se trouvait suspectée de sorcellerie (pour son apparence physique, ses pratiques, son comportement), elle était livrée au sadisme des inquisiteurs qui recouraient à tous les moyens pour obtenir des aveux (interrogatoires, examens, torture physique). Si la « sorcière » s'était dénoncée elle-même, la peine était plus « douce » (pèlerinage, flagellation publique, amende ou port de la croix). Si le « procès » tournait mal (deux témoignages étaient considérés en général comme une preuve de culpabilité, et on incitait la population à la dénonciation de ceux, et surtout de celles, qui étaient soupçonné(e)s de pratiques hérétiques ou magiques), la femme condamnée était conduite au bûcher. Ainsi, pendant des siècles, de nombreuses femmes ont été persécutées, entièrement rasées, torturées, parfois brûlées vives.



## *La chasse aux sorcières*

[...suite]

L'histoire connaîtra de multiples formes de chasse aux sorcières. Une des plus importantes apparaîtra sous le visage du maccarthysme de l'Amérique des années 50. Ce sont en effet les Etats-Unis qui seront le théâtre d'un nouvel épisode de cette chasse, la différence étant que l'on ne s'en prendra plus au corps (ni torture physique ni bûcher – évolution des mœurs oblige) mais au mental. Cette réalité historique, c'est la persécution politique qui a été conduite pendant dix ans sur le sol américain à l'encontre de citoyens au nom de la lutte contre le communisme. Soupçonné de « mauvaises pensées », il fallait débusquer cet adversaire sournois, cet ennemi de l'intérieur dissimulé, et lui faire expier sa « faute ».

C'est un décret présidentiel signé par Harry Truman en mars 1947 qui donne le signal du départ. Voici ce qu'affirmait Joe MacCarthy, sénateur du Wisconsin, qui sera le maître d'oeuvre de cette chasse : « J'ai ici, dans ma main, une liste de 205 noms, communiquée au secrétaire d'Etat, de membres du parti communiste qui malgré tout travaillent encore au département d'Etat et qui façonnent sa politique. » Le pouvoir politique ne lésinera pas sur les moyens : constitution de dossiers dans lesquels on trouve, outre les empreintes digitales, ce que les « soupçonnés » lisent, à quelles associations ils appartiennent, ce que leurs voisins pensent de leurs opinions ; harcèlement, pression, intimidation, jusqu'à obtenir l'auto-accusation, piétinant au passage les libertés civiles.

### III – Des politiques répressives

Epié, fiché, filmé, espionné, enregistré, sondé, décortiqué, testé, analysé, parqué, conditionné, l'individu peut difficilement échapper aux mailles du filet. Et pourtant, malgré un contrôle social diffus et généralisé, tâche pour laquelle les progrès rapides de la technique s'avèrent déterminants, les classes dirigeantes ne parviennent pas encore à couler l'ensemble des populations dans un même moule, à faire taire toutes les voix. **Une plus grande lucidité, une conscience politique plus affirmée, un certain courage aussi conduisent des fractions (malheureusement trop faibles) de ces populations à refuser les atteintes à la dignité, à la liberté.** L'aspiration à une réelle justice sociale, l'exigence d'une égalité économique entretiennent un sentiment de révolte ; la résignation n'a pas encore triomphé. Pour maîtriser les « désordres sociaux », pour dompter l'insoumission, pour vaincre la rébellion, l'oeil scrutateur de Big Brother ne suffit pas. **Dans le but de préserver la « paix sociale », les pouvoirs publics recourent non seulement à la dissuasion, mais aussi à la répression.**

A la base, une idéologie sécuritaire est développée, pour « convaincre » du bien fondé de la répression. Cette idéologie, déjà présente avant les attentats du 11 Septembre 2001, en a largement profité, puisqu'il est désormais mal perçu de remettre en cause les mesures sécuritaires ; dont deux exemples en seront présentés : la criminalisation du mouvement social et l'emprisonnement.

#### A – L'idéologie sécuritaire

Depuis Poniatowski qui déclarait, en 1975 : « Je voudrais que le Ministère de l'Intérieur s'appelle le Ministère de la Sécurité des Français. Il assure la sécurité et l'ordre, car c'est la liberté de chacun », beaucoup de progrès ont été accomplis. L'objectif, pour les « autorités », c'est de susciter, puis d'exploiter l'inquiétude et la peur (les échéances électorales étant des moments privilégiés, et notamment dès les municipales de 1983 et les législatives de 1986), de manière à justifier tous les dispositifs de « maintien de l'ordre » ultérieurement mis en place. Maintenir une surenchère permanente destinée à faire progresser le sentiment d'insécurité. Les moyens sont à la hauteur des ambitions. Notons au passage la remarquable convergence entre toutes les grandes formations politiques : comme le rappelle Laurent Mucchielli (historien, sociologue, chercheur au CNRS), l'opposition idéologique traditionnelle entre la droite et la gauche sur la politique criminelle va en partie s'effacer à partir du colloque de Villepinte (octobre 1997) « Des villes

sûres pour des citoyens libres », en permettant au nouveau gouvernement d'affirmer que la sécurité était un « droit fondamental » et que la politique de sécurité devait faire prévaloir la « responsabilité individuelle » sur les « excuses sociologiques ».

Le discours d'ouverture de J.-P. Chevènement, ministre de l'Intérieur, stipulait notamment : « faire de la sûreté un droit égal pour tous, c'est-à-dire réduire massivement la petite délinquance qui rend la vie infernale à celles et ceux qui en sont les victimes ou qui craignent légitimement de l'être. » Et Lionel Jospin pérorait dans « Libération » du 16 novembre 1999 : « il n'y a pas que des causes sociales à la violence. Il y a aussi des problèmes de comportement. L'insécurité, c'est aussi des actes individuels commis par des gens qu'il faut rappeler aux règles », c'est-à-dire reprenant à son compte le discours sur la responsabilité, fondement de l'idéologie libérale (les anarchistes aussi revendiquent la responsabilité, mais pas uniquement quand elle permet de mettre en accusation les seuls individus défavorisés).

**Dans la lignée des techniques classiques de manipulation, la priorité s'exerce au niveau de l'affectif, et non du rationnel.** D'où une mise en scène médiatique privilégiant par exemple, le point de vue des victimes pour créer l'émotion. Voitures qui flambent, tableaux apocalyptiques, titres sensationnels (« cités interdites », « armée délinquante »), photos-chocs : presque quotidiennement, la violence devient un spectacle orchestré (avec éventuellement « reportages » bidonnés). C'est la consécration du discours des experts policiers par les journalistes et son omniprésence dans l'ensemble de la presse. Outre que la présence des caméras peut façonner à elle seule un phénomène, on peut s'interroger sur le fait que les cités n'intéressent la télévision que lorsqu'elles connaissent des « troubles », et constater, avec J-P Garnier, que ce ne sont pas les quartiers qui sont « difficiles », mais la situation socio-économique, culturelle, familiale de ceux qui s'y entassent. Et la violence des groupes dominés ne fait que répondre à la violence de leur relégation sociale, même si une part de cette violence se déchaîne malheureusement en dehors de tout projet politique.

Ensuite seulement intervient le « discours ». Il s'agit des thèses sécuritaires prétendument scientifiques provenant des Etats-Unis et de Grande-Bretagne, et qui se répandent en Europe par l'entremise d'intellectuels, d'« experts », et sous la forme de rapports, articles, ouvrages, colloques... (on apprécie mieux, d'ailleurs, l'indépendance desdits experts lorsqu'on sait qu'une partie d'entre eux est directement liée au lucratif marché de la sécurité). Le but, pour ces « spécialistes » (parmi lesquels Xavier Raufer, un des fondateurs, au début des années 60, du groupuscule d'extrême-droite « Occident chrétien », aujourd'hui chargé de cours en criminologie à l'Institut de Paris, et Alain Bauer, présenté comme un universitaire, et en fait PDG d'une société privée de

sécurité), étant d'offrir à des gouvernements qui ont renoncé à combattre les inégalités sociales, l'argumentation et les méthodes d'une gestion policière de leurs conséquences, de légitimer l'arsenal répressif.

Ce discours sécuritaire, qui se veut scientifique, neutre, apolitique, s'appuie sur quelques techniques bien connues.

- **Procéder à un amalgame** parfois grotesque entre des phénomènes différents tels que : terrorisme, trafic de drogue, contestation, immigration, violence urbaine, cambriolages, délinquance, agressions sexuelles...

- **Manipuler les statistiques** en gonflant artificiellement les chiffres relatifs à la délinquance, à la criminalité, chiffres qui traduisent moins l'évolution de la délinquance, juvénile entre autres, que celle de son traitement policier. Les « autorités » sont d'ailleurs gagnantes à tous les coups puisque, si la délinquance augmente, c'est qu'il faut accorder plus de moyens aux policiers, et si elle baisse... c'est que la police remplit sa fonction avec une grande compétence ! (comme le remarque L. Bonelli, certains hauts fonctionnaires de la police nationale rêvent d'importer en France le système Computer Statistics new-yorkais qui permet de suivre en temps réel l'évolution de la délinquance enregistrée, et de mettre en concurrence les chefs de police sur une production de résultats qui engage leur responsabilité professionnelle). Mais la manipulation consiste aussi à minimiser, au contraire, les chiffres concernant le chômage (il suffit, pour cela, de restreindre la définition du chômage, de modifier l'étalonnage de l'instrument de mesure). Et enfin, à s'appuyer sur une soi-disant « demande sécuritaire » de la population validée par les sondages dont on sait très bien comment ils sont élaborés.

- **Dissocier les violences qualifiées d'« irrationnelles », de « gratuites » de leur contexte socio-économique**, évacuer la dimension politique du comportement des jeunes (ou du moins d'une partie d'entre eux), dissimuler la délinquance comme expression de révoltes, et le suicide ou la conduite à risques comme conséquences d'un mal-être, c'est-à-dire nier les causes pour ne s'attacher qu'au traitement, d'ailleurs illusoire, des symptômes. Ce qui permet d'occulter la restructuration de l'outil de production responsable de la déréglementation, du chômage, de la précarité et les inégalités criantes de la société de consommation, les difficultés de l'immigration ou les politiques d'habitat qui ont enrichi les promoteurs immobiliers (cages à lapins construites dans la hâte pour y entasser les populations déplacées, cités-dortoirs sans âme).

- **Minimiser la responsabilité policière** (de ceux qui confondent interrogatoire et séance de tortures) dans la détérioration du climat social ou dans le déclenchement de certaines émeutes. Minimiser aussi la permanence des violences institutionnelles.

Un rapide exposé du « discours sécuritaire » permettra de mieux saisir la nature du problème tel que les « responsables » politiques l'ont posé. La petite délinquance n'est évoquée, dans les années 90, que sous l'appellation d'« insécurité ». La notion de sécurité, qui devrait englober l'emploi, le logement, la santé, l'alimentation, l'environnement, les risques technologiques majeurs... est ainsi réduite à la seule sécurité des biens et des personnes (et plus précisément de certains biens et de certaines personnes : globalement, les classes moyennes et supérieures, et leurs richesses). Il est presque comique, mais néanmoins exaspérant, de noter l'indignation de la presse face aux agressions dont sont victimes nos admirables élus, dévoués au bien commun : Philippe Douste-Blazy, poignardé en 1997 ; Jacques Chirac, cible d'un déséquilibré le 14 juillet 2002 ou Bertrand Delanoë victime d'un attentat à l'arme blanche. La lutte contre l'insécurité évacue définitivement le combat contre les inégalités. Le nouveau « droit à la sécurité » fait oublier le démantèlement continu de l'ensemble des droits sociaux.

L'excessive générosité de l'Etat-providence, par les politiques d'aide aux plus démunis, serait responsable de la montée de la pauvreté, de la dégénérescence morale des classes populaires, renforcée dans ses effets par le « laxisme » de la justice et la « démission » des parents.

**L'objectif est d'affiner la « cartographie sociale »** et d'isoler les éléments perturbateurs, d'identifier les « groupes à risques » (jeunes des banlieues, immigrés) pour concentrer sur ces nouvelles « classes dangereuses » la majeure partie des outils répressifs, de réprimer les « désordres » engendrés par les « casseurs », les « sauvageons », de reprendre en main les « mauvais pauvres » (ceux qui ne se résignent pas) en les harcelant dans les espaces publics, en multipliant les contrôles d'identité (de préférence au faciès) et les humiliations quotidiennes.

Comme le dit Didier Bigo (maître de conférences à l'Institut d'études politiques de Paris), il ne s'agit pas d'instaurer pour tous une surveillance lourde et généralisée, mais au contraire d'affiner le maillage, de marquer des territoires et des frontières entre les populations « à risques » et les autres, de profiler chaque minorité ou diaspora, de reconstituer des trajectoires individuelles et sociales, de suivre et d'anticiper les mouvements de certains individus, de les paralyser avant qu'ils n'aient pu agir.

D'où la théorie du « carreau cassé » qui prétend qu'il existe un « continuum » délinquant depuis les actes les plus insignifiants jusqu'à des conduites beaucoup plus graves, et que par conséquent c'est en luttant sans relâche contre les petits désordres quotidiens que l'on peut faire reculer la grande criminalité, comme si la pratique du graffiti conduisait inexorablement au terrorisme ! On sait par ailleurs que la criminalité ne survient que rarement dans l'espace public : dans la

plupart des cas, l'agresseur est un proche de la victime (à Paris, ces dix dernières années, la moitié des femmes tuées l'ont été par leur conjoint – Le Monde du 01/03/2001). Pour bien saisir les limites d'un mouvement comme Attac dans sa lutte contre la mondialisation, il est utile de savoir qu'il souscrit à cette théorie. A la question : « Qu'est-ce que vous répondez à ceux qui disent : « qui vole un oeuf vole un boeuf » ? que lui posait la journaliste Florence Belkacem (Europe 1, le 16 septembre 2001), Bernard Cassen, président d'Attac-France, répondait : « Qui arrache un pied de maïs transgénique est capable un jour, on ne sait pas, de poser une bombe. »

D'où aussi celle de la « tolérance zéro » censée « nettoyer les rues » en s'attaquant à la petite et moyenne délinquance, ce qui permet de mieux dissimuler la grande (économique, financière, environnementale), pratiquée par les politiciens et les hommes d'affaires (pourquoi le nombre d'enquêteurs policiers affectés aux pôles économiques et financiers est-il aussi dérisoire ?). D'ailleurs, si nos politiciens voulaient vraiment protéger les citoyens de la délinquance, ils leur interdiraient d'entrer dans une banque : c'est le lieu où se produisent les plus grosses arnaques ! L'élément révélateur de cette nouvelle idéologie a été l'éclosion des contrats locaux de sécurité lancés par une circulaire interministérielle du 28 octobre 1997, et dont le but est de « constituer l'outil principal d'une politique de sécurité privilégiant l'éducation à la citoyenneté comme axe de prévention, la proximité comme objectif de redéploiement de la police et de la gendarmerie, et l'efficacité par un renforcement de l'action conjointe de l'ensemble des services de l'Etat ».

Il s'agit de focaliser l'attention sur les infractions mineures, les insultes, les gestes obscènes, les comportements bruyants, les positions irrespectueuses, et d'une manière générale sur la délinquance juvénile (le laxisme de la justice conférant aux jeunes un sentiment d'impunité, véritable incitation à la récidive !), alors qu'on sait que ces comportements disparaissent dans la majorité des cas avec l'âge et l'intégration sociale. C'est une véritable guerre à la jeunesse qui est déclarée. Le jeune n'est plus considéré comme un mineur qui a besoin d'être accompagné et soutenu, mais comme un individu avant tout coupable de ses actes et qui doit en répondre devant la justice...alors que de nombreux adultes bénéficient précisément d'une quasi-impunité « incitative ». Et si en plus, le jeune est issu d'un milieu défavorisé, il aggrave son cas : Elisabeth Auclair, membre de la Commission droits de l'enfant de la Ligue des droits de l'homme, note qu'au Centre des jeunes détenus de Fleury-Mérogis, près de 95 % d'entre eux sont issus de l'immigration et des quartiers de la misère.

L'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante, qui marquait la naissance en France d'une véritable justice des mineurs, comprend quatre grands principes : protection et non répression ;

irresponsabilité pénale du mineur de moins de 18 ans ; spécialisation des magistrats à l'enfance ; primat de la personnalité de l'enfant sur l'appréciation de la gravité des faits. Votée pendant l'été 2002 (comme l'augmentation du salaire des ministres), la loi Perben réforme en profondeur le droit pénal des mineurs, et surtout durcit considérablement la procédure. Les dispositions les plus contestées concernent : l'instauration de « sanctions éducatives » dès l'âge de dix ans ; la création de « centres éducatifs fermés » pour les plus de treize ans ; la possibilité de placement en détention provisoire dès l'âge de treize ans.

Au Royaume-Uni, on reconnaît qu'en dépit d'une politique de fermeté, l'incarcération de 3500 mineurs n'a pas enrayer le processus de la délinquance. Au Québec, des expériences privilégiant la « déjudiciarisation » permettent d'abaisser les chiffres de la criminalité (201 affaires passent au tribunal pour 10 000 jeunes impliqués, alors que la moyenne canadienne est de 435 affaires pour 10 000 jeunes). « Qu'il s'agisse de travaux communautaires, d'activités d'intégration sociale, de dédommagements ou de séances de médiation, les mesures de rechange ne sont jamais envisagées comme des punitions », commente un membre des Organismes de justice alternative.

Pendant ce temps, en France, nos politiciens, non contents d'accentuer une justice au rabais en nommant 3300 juges de proximité, non professionnels, payés à la vacation, et chargés des petits litiges de la vie quotidienne, créent des centres fermés pour mineurs délinquants. Ce véritable retour aux maisons de correction, opéré bien entendu sans débat préalable avec les organisations de professionnels, irrite la plupart des magistrats et des éducateurs. L'un d'entre eux exprimait : « Ces structures de contention risquent d'être des Cocotte-minute qui concentrent les profils les plus difficiles tout en étant vécues comme des centres d'exclusion. » Et une responsable de la protection judiciaire de la jeunesse : « Les centres fermés ne règlent en rien le problème de la délinquance, de la violence. Bien au contraire, ils en créent et sont inefficaces, déstructurants et destructeurs ».

**Tolérance zéro donc pour les petits loubards, mais tolérance maximale en matière de corruption, de fraude fiscale, de blanchiment d'argent ou d'atteintes au Code du travail** (il faut savoir que 0,7 % seulement des infractions en matière de travail sont sanctionnées, et que les graffitis sur le mobilier urbain sont plus visibles que le harcèlement moral dans l'entreprise !). Par ailleurs, en matière d'infraction à la législation sur les stupéfiants, les condamnations pour usage s'envolent (20 580 en 1994, 24 081 en 1998) alors qu'en matière de trafic elles diminuent (2450 en 1994, 1977 en 1998) selon Gilles Sainati, vice-président du Syndicat de la magistrature. Qui veut-on poursuivre et qui veut-on défendre ? Et que fait la police contre un délinquant nommé Michel-Edouard Leclerc, patron de la chaîne de

distribution bien connue, quand il déclare : « Je ne contourne pas la loi, je m'assois dessus » ?

Un rapport de politique pénale, commandé par le Garde des Sceaux, concluait en juin 2000 : « Le traitement en temps réel a envahi la quasi-totalité de l'action pénale privilégiant les fameuses « violences urbaines » au détriment de la poursuite en justice de toutes les autres formes de délinquance, notamment économique et financière, environnementale. » Et Gilles Sainati d'insister : « Les pauvres, pour des infractions moins graves, seront finalement plus facilement embastillables que le chef d'entreprise, le commerçant pollueur ou l'empoisonneur public qui commercialise des farines animales. »

En matière de lutte contre la « délinquance », un autre domaine donne la mesure des intentions de la classe politique. En octobre 2002, Francis Mer, ministre de l'Economie et des Finances, annonçait une restructuration de la DGC-CRF, le service de la répression des fraudes : dix-neuf agences menacées de fermeture sur l'ensemble du territoire. S'inscrivant dans le cadre du démantèlement du service public, cette décision conduirait, de toute évidence, à confier les contrôles, les vérifications sur les prix, l'hygiène et toutes sortes d'infractions au privé. Au détriment du consommateur puisque, si l'on peut penser que les petits commerçants resteront surveillés de près, la grande distribution, elle, bénéficiera sans doute d'une totale impunité.

**L'objectif prioritaire n'est pas d'éliminer le crime, mais de neutraliser les « classes dangereuses »**, car les vrais criminels sont ailleurs. Dans « Bad Business : Corporate Crime in Canada » (Scarborough : Nelson Canada, 1993), Lauren Snider écrit : « Même si la criminalité des entreprises attire beaucoup moins l'attention des médias que les voies de fait, les vols et les viols auxquels songent la plupart des gens lorsqu'ils entendent le mot « crime », elle cause plus de préjudices, coûte plus cher et ruine plus de vies que n'importe laquelle de ces autres infractions. La criminalité des entreprises est un tueur de premier ordre, causant plus de décès en un mois que tous les meurtriers réunis en une décennie. Des Canadiens sont tués au travail par des conditions de travail peu sécuritaires (et illégales), blessés par des produits dangereux mis en vente avant que leur sécurité soit démontrée, rendus invalides par des déchets industriels libérés dans l'atmosphère ou déversés dans les lacs et les rivières et volés par des conspirations illégales visant à augmenter les prix et à supprimer le choix du consommateur... Les Canadiens risquent vingt-huit fois plus d'être blessés en milieu de travail que par un agresseur... Ils risquent dix fois plus d'être tués par leurs conditions de travail que d'être victimes d'un homicide. » Faudrait-il se résigner face à un système arrogant fondé sur le vol légal organisé, qui s'acharne sur les auteurs de délits mineurs,



souvent liés à des besoins de survie, et qui laisse les criminels en col blanc accaparer des milliards de dollars ?

Mais l'essentiel reste les moyens mis en oeuvre, et que justifie le discours d'un pouvoir attentif aux revendications des « mercenaires » de l'ordre mais sourd à la détresse des exclus. Des moyens en personnels, formation comprise : création de nombreuses structures spécialisées qui opèrent dans les quartiers populaires (brigades anti-criminalité, unités mobiles spécialisées, compagnies départementales d'intervention, forces de maintien de l'ordre fidélisées, brigades de recherche d'enquêtes et de coordination). Les effectifs ont plus que doublé en quelques décennies : plus d'un million de policiers dans l'Union européenne, chargés de « faire du chiffre » et dérogeant sans vergogne aux règles de l'« Etat de droit » ; plus de 200 000 en France (environ un pour 250 habitants). Des moyens en matériels, des technologies sans cesse perfectionnées, dissipant parfois les frontières entre le militaire et le policier.

**Et lorsque le secteur public fait défaut, le privé accourt : l'Etat ne dispose plus aujourd'hui du monopole de la contrainte légitime** ; la sécurité est devenue un marché, un service vendu par des polices privées (aux Etats-Unis, le rapport est de 2,5 agents privés pour un agent public). Surveillance, gardiennage, transport de fonds, protection physique des personnes... : plus de 150 000 salariés pour plus de 5000 entreprises... pour un chiffre d'affaires de 27,5 milliards d'Euros. Et le business est d'autant plus juteux que la main-d'oeuvre (essentiellement des jeunes) exploitée, sans aucune perspective, a souvent été formée préalablement par l'Etat. Servie de plus en plus efficacement par la haute technologie, la libéralisation du secteur sécuritaire, plus qu'une réelle concurrence, témoigne d'un partenariat entre les collectivités territoriales et les entreprises privées, nouvelle source de corruption. Qu'il s'agisse de fonds publics ou d'argent privé, peut-on être surpris de constater que l'ensemble des programmes coûteux réalisés dans ce cadre répressif ne parviennent au mieux qu'à déplacer la délinquance dans le temps et l'espace ? Mais ne s'agit-il pas, précisément, de lutter contre le sentiment d'insécurité plus que contre l'insécurité elle-même ?

Peut-on également être surpris de l'augmentation du nombre de « bavures », lorsqu'on sait que la justice accordera toujours plus de crédit à la parole d'un flic qu'à celle d'un basané ? L'Inspection générale des services (I.G.S.) a traité 432 plaintes pour violences policières en 2002 contre 216 en 1997.

L'idéologie sécuritaire étant ancrée dans les esprits, les attentats du 11 Septembre lui ont donné un prétexte inespéré pour la mettre en oeuvre.

## B – L'alibi du 11 septembre 2001

Alors qu'elles n'auront peut-être pas fait reculer d'un pas le terrorisme sur la planète, les réactions politiques aux attentats du 11 septembre 2001, en jouant une nouvelle fois sur l'imaginaire de la peur, en soufflant toujours plus fort sur les braises de la haine et de l'intolérance, auront permis de montrer quelles sont **les véritables préoccupations de l'ensemble des dirigeants : restreindre les libertés au nom... de la défense des libertés, criminaliser la dissidence, faire de l' « autre », de l'étranger, un paria.**

C'est évidemment au gouvernement Bush que revient l' « honneur » de prendre la tête d'une « croisade » contre le terrorisme international. Entérinée par le Congrès américain quelques semaines après les « événements », une loi « patriotique » permet de sacrifier des libertés individuelles au nom d'une prétendue sécurité collective. Les mesures prises donnent le ton : les autorités peuvent enregistrer les conversations entre les prisonniers et leurs avocats sans passer par une décision judiciaire. La mise sur écoute est modernisée pour s'adapter aux nouvelles technologies ; Le ministère de la justice demande au FBI d'interroger 5000 jeunes gens (d'origine moyen-orientale et arrivés récemment aux Etats-Unis) afin de vérifier qu'ils n'ont pas de lien avec les organisations terroristes ; Tout étranger soupçonné de terrorisme peut être placé en détention et jugé par un tribunal militaire d'exception.

Mais les Etats-Unis ne sont pas les seuls à avoir renforcé leur législation sécuritaire, à avoir montré la voie d'un Etat policier. Beaucoup d'obsédés de l'ordre leur ont emboîté le pas avec une touchante solidarité qui se traduit dans la formule de J.-M. Colombani, directeur du journal « Le Monde » : « Nous sommes tous des Américains ». Propos qui faisaient écho à ceux du calamiteux G.W. Bush : « Qui n'est pas avec nous est avec les terroristes ». Au Canada, un texte entré en vigueur le 24 décembre 2001 permet notamment l'arrestation préventive (durant soixante-douze heures) des personnes soupçonnées d'actes terroristes et donne à la police des moyens étendus en matière d'écoute. Au Royaume-Uni, une loi, adoptée le 14 décembre 2001, permet aux autorités de détenir sans procès, sur la foi de « preuves secrètes », un étranger soupçonné de représenter une menace pour la sécurité nationale. Cette loi permet aussi l'élargissement des pouvoirs de la police pour surveiller l'utilisation d'Internet, du courrier électronique, du téléphone portable et d'autres moyens de communication.

En Allemagne, un arsenal de mesures est très vite adopté, visant à renforcer la sécurité du pays : croisement des fichiers informatiques, surveillance accrue des étudiants originaires des pays arabes, rallonge budgétaire de 500 millions de marks pour renforcer l'efficacité des services de police, renforcement des pouvoirs des services secrets de

renseignements, durcissement des conditions d'entrée des étrangers en Allemagne. En Italie, le projet de loi de réforme des services secrets prévoit que les agents des services secrets civils et militaires pourront accomplir des délits pendant leurs missions, à l'exception des meurtres et des blessures, sans être poursuivis ; ils pourront ainsi commettre des vols, réaliser des perquisitions, des écoutes, des filatures, faire intrusion dans un lieu, sans jamais demander d'autorisation au juge.

En France, la loi du 15 novembre 2001, dite «Loi de sécurité quotidienne » (LSQ) – plus de 70 articles adoptés dans la précipitation sans susciter de réelles controverses dans les sphères officielles - autorise, sur réquisition écrite d'un procureur de la République, la fouille par les officiers de police judiciaire des véhicules sur la voie publique (même ceux en stationnement et même sans la présence du conducteur) ainsi que les perquisitions à domicile ou les saisies de pièces à conviction sans l'assentiment du propriétaire. Le contrôle des personnes et des bagages à main par des vigiles privés est également permis, tout comme les perquisitions préventives, par des policiers, des avions, véhicules, bagages et colis dans les ports et les aéroports.

D'autres mesures liberticides, qui visent plus les sans-papiers ou les fumeurs de cannabis que les terroristes, ont été adoptées dans la foulée : conservation en mémoire pendant un an des correspondances téléphoniques et électroniques des citoyens, fichage génétique de toute personne condamnée pour simple vol, pour des destructions, des dégradations ou des détériorations ; possibilité d'interdire les rassemblements dans les halls d'immeubles et les rassemblements festifs à caractère musical. Un nouveau délit apparaît même : l'absence de titre de transports (l'article 50 stipule que toute personne ayant accumulé plus de dix contraventions sur une année ou moins sera punie d'une peine de six mois d'emprisonnement et de 7500 euros d'amende) ; l'article 63 légitime la SNCF et la RATP à disposer d'un service interne de sécurité). Mais que l'on se rassure, tout le monde ne souffrira pas de se voir restreindre les libertés de circulation : certains pourront continuer à s'offrir des trajets exotiques en avion avec l'argent public !

Ces lois, dont certaines éraflent la Constitution, ne s'inscriront pas dans la durée, nous assure-t-on. Michel Dreyfus-Schmidt, sénateur socialiste affirmait sans rire : « Il y a des mesures désagréables à prendre en urgence, mais j'espère que nous pourrions revenir à la légalité républicaine avant la fin 2003 ». Comme disait cyniquement Pasqua : « les promesses n'engagent que ceux qui y croient ».

Ces mesures, prises dans l'urgence, préfigurent ce qui sera sans doute un des objectifs les plus consensuels au niveau européen, la création d'Europolice, qui comprendra une police anti-émeute, qui permettra de criminaliser tout type de dissidence politique et qui,

surtout, définira le terrorisme de manière à atteindre infailliblement les cibles principales : les « radicaux », les « anarchistes ». Europol vient d'ailleurs de publier un rapport sur « la situation et les tendances des activités terroristes dans l'Union Européenne » dans lequel il mentionne, bien entendu l'ETA et l'IRA, mais aussi un prétendu « terrorisme anarchiste » désigné comme « une autre catégorie encore plus problématique » !!

Au cours de la première Conférence européenne sur le terrorisme qui se déroulait à Madrid, on pouvait entendre : « le terrorisme n'est pas seulement l'action des groupes ou commandos, mais un projet qui cherche à s'insérer dans la société, et pour le combattre, il faut aussi lutter contre ses structures sociales, économiques, y compris les modes de communication qui l'appuient et le nourrissent ». Comme le reconnaissait le sous-secrétaire du ministère espagnol de l'Intérieur en juillet 2001 : « La sécurité est un des piliers sur lesquels s'appuiera la présidence espagnole de l'UE de l'année qui vient. Le gouvernement espagnol favorisera le renforcement d'Europol – la police européenne – et les relations de l'UE avec Interpol ». On pouvait lui faire confiance pour ne pas nous décevoir.

Si la gauche plurielle, en France, a bondi sur l'occasion pour restreindre les libertés, avec son nouveau projet de loi sur la sécurité intérieure, la droite, incarnée en l'occurrence par le cow-boy de Neuilly, Sarkozy (et plus largement par l'équipe « C.R.S. » – Chirac, Raffarin, Sarkozy), fignole le chef-d'oeuvre. En s'attaquant aux mendiants, aux sans-logis, aux immigrés, aux prostituées, aux gens du voyage plutôt qu'aux hommes d'affaires corrompus, ce projet, qui mêle hypocrisie et brutalité, et que n'aurait pas renié Le Pen, porte directement atteinte aux libertés fondamentales, désigne les pauvres comme boucs émissaires, étend les pouvoirs de la police pour mieux assurer la répression de ces nouvelles « classes dangereuses », de ceux qui oscillent entre quasi-esclavage et stratégies de survie.

Ce projet de loi, caractéristique d'un Etat policier, malgré l'abandon de certaines mesures par rapport à la première version du texte, a été vivement décrié par la Ligue des droits de l'Homme et le Syndicat de la Magistrature, pourtant peu suspects d'ardeur révolutionnaire : « Ce projet de loi dessine les contours d'une société où les policiers font le travail des juges et peuvent violer en toute impunité les libertés individuelles, où les avocats sont mis en marge, où être pauvre devient un crime et où être simplement suspect devient prétexte à mettre toute personne dans des fichiers de plus en plus tentaculaires ».

Ce projet permet par exemple à la police, sans autorisation judiciaire :

- de fouiller un véhicule au simple motif que le conducteur a oublié son permis de conduire ;
- de confisquer les domiciles mobiles, tels que caravanes, mobil-homes, dès lors qu'ils sont stationnés sans autorisation publique ou privée ;
- de prélever les empreintes génétiques de toute personne simplement soupçonnée d'un vol, et de les conserver sur un fichier...

L'extension des fichiers de police n'a par ailleurs pas fait l'objet d'une consultation de la Commission Nationale Informatique et Libertés (C.N.I.L.), pourtant prévue par la loi. Quand une société n'ose plus soutenir le regard de ceux qu'elle a réduit à la misère, il ne lui reste plus qu'à les jeter dans l'obscurité des prisons.

Cerise sur le gâteau : en janvier 2003, une loi est votée, qui réprime l'outrage et le non-respect dû au drapeau et à l'hymne national (peine encourue à la clef : plusieurs milliers d'euros et la prison). Les députés socialistes ont soutenu l'amendement pour ne pas « entrer dans un débat piégé » !!

En Asie, en Afrique ou au Moyen-Orient aussi, les attentats du 11 septembre auront fourni un formidable prétexte à l'interdiction de rassemblements, à l'accroissement de l'emprise de l'exécutif sur la presse, à l'intensification de la répression ou aux basses oeuvres des dictateurs. Partout sur la planète, **le coup de force de « Ben Laden » aura permis de réaffirmer la nécessité, pour les pouvoirs en place, d'une cohésion sociale, d'une union sacrée, évacuant du même coup les problèmes liés aux inégalités.**

## C - La criminalisation du mouvement social

Dans beaucoup de régions du globe se développent des mouvements d'opposition : aux injustices, à l'exploitation, à la précarisation, au racisme, au sexisme, à la « mondialisation », à la « globalisation » (c'est-à-dire à l'accélération du capitalisme), à la prétention d'une poignée de privilégiés de décider de l'avenir des six milliards d'habitants de la planète. **Parce que ces mouvements remettent en cause la stabilité de l'ordre social, les gouvernements, les Etats, montrant leur vraie nature de soutien aux milieux d'affaires, durcissent les politiques sécuritaires, accentuent la criminalisation des mouvements sociaux et le harcèlement judiciaire des militants associatifs, syndicaux et politiques.** Le rapport 2001 de la Confédération internationale des syndicats libres montre, s'il en était

besoin, que la défense des droits des travailleurs se heurte à une répression syndicale accrue : refus de reconnaître un syndicat ou de négocier avec lui, licenciements, emprisonnements et même assassinats (223 militants ont été tués dans le monde en 2001).

Il s'agit de marginaliser, de discréditer une contestation jugée « irresponsable », d'assimiler tout mouvement « radical » à une activité terroriste, tout opposant à un simple casseur, toute résistance, même non-violente, à du vandalisme, de faire de la manifestation un délit. La moindre intrusion dans des locaux devient une « séquestration » ou une « violation de domicile », la moindre explication une « voie de fait », la grève une « entrave à la liberté du travail ». L'objectif est non seulement de poursuivre des individus, mais de séparer l'opinion publique des réseaux militants, de tenter d'intimider pour enrayer l'extension des conflits, d'affaiblir les syndicats en les épuisant dans de longues procédures judiciaires, en les asphyxiant financièrement, tout en vociférant sur le... « renforcement du dialogue social ». Lorsque le gouvernement menace de retirer le permis de conduire aux routiers qui participeraient à des blocages, il ne supprime pas le droit de grève... il le rend inapplicable.

Il s'agit, bien sûr, d'une **répression sélective des mouvements sociaux selon les objectifs et les cibles des revendications**, à travers laquelle les pouvoirs publics montrent clairement ce qu'ils défendent : la propriété privée plutôt que la justice sociale. Le démontage d'un MacDo par la Confédération paysanne et plusieurs associations et syndicats locaux pour lutter contre la malbouffe capitaliste, ou les dizaines d'actions, illégales mais légitimes, de destruction de cultures transgéniques pour dénoncer la mainmise des grands groupes de l'agrochimie et des biotechnologies se soldent par des incarcérations immédiates et des poursuites judiciaires. Dans le même temps, la FNSEA, syndicat corporatiste et défenseur de l'agriculture capitaliste, se permet de détériorer des édifices et des biens publics, voire de saccager les bureaux d'un ministre sans que les auteurs de ces actes ne soient inquiétés.

Pour parvenir à ses fins, le pouvoir ne lésine pas sur les moyens : manipulation de l'opinion, intimidation (y compris à l'encontre d'avocats), infiltration des groupes de lutte, provocations policières, arrestations brutales et arbitraires, interpellations, gardes à vue, durées de détention sans rapport avec les faits reprochés de manière à créer un climat de peur, multiplication des procès, largement médiatisés, à l'encontre de militants, moyens matériels démesurés (grilles monstrueuses, équipements de surveillance et d'espionnage sophistiqués). Les arguments principaux : gaz lacrymogènes, balles en caoutchouc, canons à eau, hélicoptères. Il suffit de considérer la répression sauvage à laquelle se livrent les forces de l' « ordre » (lequel, au fait ?) à l'occasion

des « sommets » internationaux (Seattle, Davos, Prague, Nice...), et notamment depuis Göteborg et Gênes où le tir à balles réelles a été remis au goût du jour.

Le sommet du G8 (les sept pays les plus riches de la planète plus la Russie), tenu à Gênes les 19, 20 et 21 juillet 2001 a permis une débauche de violence institutionnelle (manifestants et journalistes tabassés par des centaines de policiers dans une école transformée en dortoir ; plusieurs blessés graves ; un mort, Carlo Giuliani, d'une balle policière dans la tête). En chargeant férocement ceux qui avaient choisi de s'en prendre à des symboles capitalistes ou étatiques évidents (banques, distributeurs de billets, agences immobilières, véhicules de police, caméras de vidéosurveillance), les forces de l'ordre (18 000 présents) ont fait comprendre qu'on ne s'attaquait pas impunément à la sacro-sainte propriété privée, au pouvoir établi.

Les manifestations de Gênes auront aussi permis de confirmer le soutien apporté aux pouvoirs publics par les tenants de la « contestation responsable ». Soucieuse d'acquiescer aux yeux des « maîtres du monde » une « respectabilité », avide d'obtenir une reconnaissance institutionnelle, Attac, puisqu'il faut l'appeler par son nom, en focalisant son énergie sur un dérisoire lâcher de ballons, a très clairement montré (pour ceux qui en doutaient encore) les limites de son militantisme anti-mondialisation. Toutefois, l'exaspération de ceux qui ont rendu leur carte, et de ceux qui s'apprêtent à le faire, ainsi que la progression d'une frange radicale minimisée par les « autorités », ouvrent des perspectives plus exaltantes pour le mouvement social.

## **D - La prison : instrument de neutralisation**

Institutionnalisée au 19<sup>e</sup> siècle (voir « Surveiller et punir » de Michel Foucault), la prison permet l'enfermement d'une population considérée comme déviante, dangereuse, menaçante pour le maintien des privilèges, en visant à détruire l'identité des détenus et leurs liens avec la communauté. Si l'on excepte le cas de la Chine qui utilise sans doute près de vingt millions de personnes dans les prisons, les camps et les hôpitaux psychiatriques comme main-d'oeuvre de masse, c'est aux Etats-Unis que ce phénomène atteint son paroxysme : 1,7 million de personnes emprisonnées en 1998 (et 5,4 millions d'américains sous tutelle pénale).

Le système carcéral y constitue un élément fondamental de contrôle social par divers aspects, et notamment par le fait qu'il représente un atout économique majeur étendant ses répercussions à l'extérieur de la prison. L'objectif est de transformer les prisons en « usines clôturées ». C'est-à-dire que ces prisons doivent non seulement (re)devenir

autarciques, mais encore sources de profits. Employés à de nombreux postes (cuisine, lessive, entretien...), les détenus réduisent d'autant l'investissement financier. Mais par leur travail non rémunéré ou exécuté pour un salaire horaire de l'ordre d'un dollar, ces prisonniers constituent une main-d'oeuvre taillable et corvéable à merci pour les prisons elles-mêmes, pour d'autres institutions gouvernementales, des municipalités ou des comtés.

Phénomène peut-être moins connu, ce **travail forcé** à la limite de l'esclavage bénéficie aussi au secteur privé puisque des détenus sont « loués » par les prisons d'Etat à des entreprises privées qui, d'ailleurs, sont dispensées par ledit Etat de respecter les règles de sécurité sur le lieu de travail, les détenus n'ayant pas le droit de se plaindre (Microsoft, entre autres, fait conditionner beaucoup de ses produits par des prisonniers). Déguisée en programmes de « réhabilitation » ou de « formation », cette véritable industrie carcérale s'avère d'ailleurs plus avantageuse pour les entreprises privées qu'une délocalisation de la production à l'étranger. Les incidences économiques et sociales sont sans surprise : face à la concurrence des prisons, des entreprises suppriment des emplois locaux et font baisser les salaires des travailleurs « libres ». Faudra-t-il bientôt entrer en prison pour être sûr de trouver du travail ?

**Il s'agit bien du contrôle des « classes dangereuses » pour le pouvoir en place, puisqu'on y trouve les victimes de l'accroissement considérable des inégalités sociales :** aux Etats-Unis, sur la durée d'une vie, un homme noir a presque une « chance » sur trois de purger au moins un an de prison, et un hispanophone une chance sur six, contre une chance sur vingt-trois pour un blanc (et, toutes couleurs confondues, 75 % des personnes enfermées dans les geôles américaines vivaient, avant d'y entrer, sous le seuil de pauvreté). L'Etat américain, qui ne cesse de réduire ses budgets sociaux, « investit » massivement dans le fonctionnement des prisons (en collaboration avec le secteur privé qui développe une florissante économie de l'emprisonnement): l'augmentation des budgets consacrés à l'emprisonnement (+325 % en dix ans) s'est réalisée au détriment des aides sociales et des crédits voués à la santé et à l'éducation. Il faut choisir ! « Quand vous ouvrez une école, vous fermez une prison », disait Victor Hugo. En développant des pratiques policières, judiciaires et pénales foncièrement discriminatoires, en criminalisant la misère, l'Etat prive de liberté et maintient hors d'état de nuire (aux classes possédantes) ceux à qui il a déjà interdit éducation, soins, logement et nourriture. C'est l'incarcération de masse conçue comme politique de lutte contre la pauvreté.

Dans presque tous les pays membres de l'Union européenne, les taux d'incarcération ont augmenté très rapidement au cours des dix dernières années. En France aussi, la prison constitue un « instrument



de gestion » de l'inégalité économique et sociale (entre 1975 et 1995, la population pénale a doublé alors que la population française, dans sa globalité, ne croissait que de 10 %). L'outrecuidant Sarkozy déclarait au journal « Le Point » du 31 août 2001 : « La prison doit être un élément majeur de notre politique de sécurité » (on suppose que ce n'était pas pour Claude Bébéar, patron d'Axa, ou Alain Gomez, ancien patron de Thomson !). **Laissant hors de ses murs, à de rares exceptions près, la délinquance financière, les criminels en col blanc, la prison concentre un maximum de pauvres, de chômeurs, de « paumés » que la société du profit a laissés sur le bord du chemin.**

Outre le fait que les prisons soient surpeuplées (au 1<sup>er</sup> mai 2003, les prisons françaises comptaient 59 871 détenus pour 48 603 places, ce qui représente un taux d'occupation de 123 %) et souvent vétustes (voir le livre du Dr Véronique Vasseur, « Médecin-chef à la Prison de la Santé », Le cherche midi éditeur - 2000), le sort réservé aux détenus (du moins à ceux qui survivent, puisqu'il y a eu 1500 morts par suicide depuis dix ans dans les prisons françaises) est tel qu'Amnesty International, dans ses deux derniers rapports, a cru devoir épinglez l'institution, comme le prouve cet extrait du rapport 2000 : « La France a été reconnue coupable de torture et stigmatisée pour la lenteur excessive de ses procédures judiciaires par la Cour européenne des droits de l'homme. Dans un autre jugement, cette instance a conclu que les autorités françaises n'avaient pas respecté les normes internationales relatives à la durée de la détention provisoire. Des informations ont fait état de mauvais traitements et d'un usage excessif de la force de la part des agents de la force publique, pratiques qui se sont parfois soldées par des blessures graves ou des décès. Des gardiens de prison ont été accusés de brutalités, et des conditions carcérales s'apparentant à un traitement cruel, inhumain ou dégradant ont été dénoncées. Les tribunaux ne se montraient guère empressés de condamner les policiers accusés de violences ou d'un recours abusif à la force, ni de prononcer des peines à la mesure de la gravité de leurs actes. Dans certains cas, le ministère public aurait activement contribué à perpétuer une situation d'impunité de fait en faveur des policiers. »

La prison engendre des effets si désastreux que même un haut responsable de l'administration pénitentiaire déclarait (cité par Ouest-France du 22 décembre 2002) : « On me donne des hommes que j'enferme. La prison achève de les détruire. Je rends parfois des loques, parfois des fauves » !! Face à ce constat, que faire ?

## *Le sexisme, une forme de contrôle social du capitalisme*

Il y a plusieurs moyens de faire en sorte que des personnes ne sortent pas d'un certain cadre, et soient en situation d'être contrôlées, voire dominées par d'autres. Un des plus efficaces est de leur définir un rôle qui les formate et les empêche de revendiquer une autre place que celle qui leur est impartie. Quand on parle d'état naturel dont notre identité dépendrait et qui serait consubstantiel de notre personnalité, il nous est difficile de déroger à cette perception de notre intégrité. Ainsi, dans le courant psychanalytique qui revient en force actuellement, sous une forme vulgarisée pour tout-e un-e chacun-e (voir les journaux féminins), deux catégories sont clairement définies qui nous enferment dans des schémas rigides.

Kate Millet, dans son livre « La politique du mâle » (page 208), écrit : « ...la fille reconnaît la réalité de sa propre castration, donc la supériorité du mâle et de sa propre infériorité, mais elle se révolte aussi contre ces faits déplaisants. » Freud juge typique de la nature que « la constitution ne s'adapte pas à sa fonction sans combat. » Et voilà pourquoi, tandis que la femme régénérée cherche à se réaliser en vouant sa vie à la reproduction, d'autres, persistant dans leur erreur, aspirent à dépasser les frontières biologiques qui les confinent dans leur rôle reproducteur et maternel : c'est, dans le vocabulaire freudien, « le complexe de virilité ». Le tour de passe-passe est joué, et la moitié de la population mondiale (et même un peu plus : 52 %) est neutralisée.

Aux femmes les fonctions valorisantes au possible de ménagères, éducatrices, gardiennes de foyer, aux hommes celles plus viriles d'actions de préférence guerrières, ou tout du moins combatives. « Avec son pénis, ce que le petit garçon aspirerait à accomplir, c'est la pénétration anale, cloacale, intestinale de sa mère, voire sa sanglante éviscération. L'enfant de deux, trois ou quatre ans est alors malgré, ou plutôt à cause de son jeune âge, un véritable petit Jack l'Éventreur en puissance. » (Kate Millet citant un disciple de Freud dans « La politique du mâle », page 226).

## *Le sexisme, une forme de contrôle social du capitalisme*

[...suite]

Quels moyens utiliser pour cantonner les femmes et les hommes dans ces stéréotypes ? Ils sont divers et tous aussi efficaces les uns que les autres. La publicité est un vecteur d'idées très sexistes : vendre une voiture en la parant d'une femme dénudée pour la promotion, est-ce utile ? Surtout si, en prime, le prix affiché laisse à penser que la femme est comprise dans le prix.

Les jouets, les livres, l'éducation prônée et différenciée en fonction du sexe sont autant de façons d'enfermer des personnes dans des rôles sexués caricaturaux, et de leur faire accepter une condition loin d'être épanouissante, mais rentable pour un système fondé sur l'exploitation de certaines personnes par d'autres.

Il est rentable de faire en sorte que la force de travail des femmes soit sous-payée : les travaux ménagers, les tâches éducatives et familiales qu'elles remplissent permettent aux patron-ne-s de les utiliser à moindres frais. L'on peut citer le fait que 80 % des emplois à temps partiel sont occupés par des femmes, que les postes à responsabilités sont tenus majoritairement par des hommes, et que dans la vie publique, les femmes sont encore largement minoritaires.

Sans compter toutes les régressions sociales qu'elles subissent : droit à l'I.V.G. remis en question, conditions de travail de plus en plus difficiles, et malgré la loi, salaires inférieurs à ceux des hommes. Mais si les femmes sont neutralisées parce qu'elles sont indisponibles, trop submergées par les tâches matérielles pour militer, c'est tout bénéfique pour les exploitateur-se-s qui les dominent et les empêchent de lutter pour une société égalitaire.

*Isa, groupe Jes Futuro, Lannion*

## IV – Vers une morale sans obligation ni sanction

Qu'il s'agisse de contraintes externes ou d'intériorisation des normes, le contrôle social, qui permet de perpétuer les processus de domination, d'exploitation, dispose donc de nombreux instruments. Face à celui-ci, dont on a seulement survolé les aspects essentiels, et qui, dans le contexte de la mondialisation capitaliste, autorise toutes les atteintes aux droits, aux libertés, la réponse la plus fréquente est malheureusement la passivité, la résignation. Infectées par l'ordurière idéologie libérale, accoutumées à leur misère matérielle, psychologique et intellectuelle, les « masses » exigent presque la dégradation de leur propre condition. Pour ceux qui ont parfaitement assimilé l'apprentissage de la soumission, on l'a vu, le contrôle idéologique et la surveillance quotidienne s'avèrent efficaces et suffisants. Mais ce qui entretient l'espoir, c'est que **des individus, encore trop peu nombreux, refusent cet état de servitude et entendent vivre debout.**

Il faut rappeler, tout d'abord, que la « Déclaration des droits de l'homme » de 1793 stipulait : « Quand les droits du peuple, ou d'une partie du peuple, sont bafoués, l'insurrection devient pour lui le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs. »

Plus près de nous, Albert Camus, dans « L'Homme révolté », écrivait : « Apparemment négative puisqu'elle ne crée rien, la révolte est profondément positive puisqu'elle révèle ce qui, en l'homme, est toujours à défendre (...). La révolte est l'une des dimensions essentielles de l'homme. »

Mais la première condition pour se révolter est d'éprouver un sentiment d'injustice qui permet de prendre conscience non seulement de la nécessité mais de la justesse du combat, car la révolte est la seule attitude logique face à une société pourvoyeuse de souffrance et de désespoir. D'où les efforts acharnés des pouvoirs politiques pour endormir les citoyens ; d'où par conséquent aussi l'impératif militant d'aiguiser sans cesse l'esprit critique, la faculté de discernement, de transformer la passivité en lucidité.

Ensuite, cette révolte ne peut devenir efficace qu'à deux conditions. Premièrement, que s'opère le passage de la « révolte intérieure » à la révolte sociale, au-delà donc de la révolte individualiste. « Les choses arrivent quand les gens décident d'agir », écrit Noam Chomsky. Faire de l'acte illégal un moyen de lutte social. Deuxièmement, que la stratégie des mouvements collectifs et organisés ne s'embourbe pas dans les

ornières qui se creusent majoritairement aujourd'hui : pour certains, mise en veilleuse de l'aspect idéologique, discours « moderniste » appelant à des concessions « nécessaires », appel au pragmatisme ; pour d'autres, décalage entre une certaine radicalité de la critique et la « tiédeur » des mesures envisagées ; pour beaucoup, prépondérance de la négociation, du compromis sur la lutte, voire coresponsabilité entre travail et capital, « collaboration de classe ». C'est la fameuse formule : « Il faut savoir terminer une grève ». Bref, les ornières du réformisme qui condamnent la légitimité de la résistance à l'oppression.

## A – Comment résister ?

Si la contestation de l'ordre politique et social est, en théorie, garantie en démocratie, elle ne se trouve autorisée que si elle demeure « mesurée », « nuancée », « sectorisée ». Si elle reste « circonscrite à un axe du social, mais ne rejette pas l'ordre social dans son ensemble ».<sup>3</sup>

La première étape consiste donc, pour ceux qui ne revendiquent pas ouvertement un projet social global radicalement différent, **à profiter des créneaux laissés libres**. D'où la grande diversité des domaines d'intervention de l'action « rebelle » : le refus des différents outils du contrôle social, des politiques sécuritaires au travers de réseaux, de collectifs, d'associations « spécifiques » (opposition à la vidéosurveillance, au fichage informatique, à la criminalisation du mouvement social, à l'incarcération). Et d'une manière plus large : le syndicalisme, les « sans-logis », les « sans-papiers », les « sans-emploi », les mouvements de défense des droits de l'homme, la contestation écologiste, le féminisme, le soutien aux immigrés... D'où aussi l'importante variété des moyens utilisés : pression médiatique, distribution de tracts, pétitions, rassemblements, manifestations, sit-in, théâtre dans la rue (scènes très courtes susceptibles de faire passer un message condensé, simple, clair), grèves (de préférence générales et illimitées !), occupations illégales de lieux publics ou privés, non-coopération (destinée à « tarir les sources du pouvoir », à paralyser les divers mécanismes d'exploitation ou d'oppression), désobéissance civile (obéir à une loi injuste, c'est se rendre complice de cette loi), fauchage de champs d'O.G.M., refus de l'impôt...

**Les idées de défense, d'obstruction, de sabotage ne manquent pas.** Parce que la résignation, « suicide quotidien », s'accompagne du silence, elle permet la complicité avec l'injustice. C'est pourquoi il est primordial de prendre la parole sur la place publique pour dénoncer l'inacceptable, et notamment la responsabilité des intellectuels dans une conspiration du silence soigneusement entretenue. Cette force

---

<sup>3</sup> X. Crettiez et I. Sommier – « La France rebelle » - Editions Michalon.

subversive de la parole peut se traduire par des tracts, des affiches, des banderoles, des pancartes, des slogans. Elle sera d'autant plus efficace et pédagogique que les propos de l'analyse et des revendications seront justes. D'où l'importance considérable des « médias libres » qui non seulement revendiquent le droit à exister, mais contribuent à ouvrir un espace contestataire, à transformer les médias de facteurs d'aliénation en outils d'émancipation. La plus rebelle : Radio libertaire (89,4 MHz, en région parisienne).

En matière de surveillance, le moins qui puisse être envisagé est de conforter l'action des structures de résistance existantes : le collectif « non à big brother » (<http://nonabigbrother.free.fr>, 44, rue Burdeau 69001 Lyon) ; « Souriez, vous êtes filmés » <http://www.souriez.info>. Se masquer lors d'événements publics pour résister à cette vidéosurveillance, mettre des sacs poubelles sur les caméras dans les lieux publics (ou des grappes de ballons pour les rendre visibles) font partie des revers que l'on peut infliger au pouvoir en place. Certains procès, trop rares il est vrai, ont pu être gagnés contre des employeurs, conduisant au retrait de caméras.

De nombreuses actions sont envisageables :

Sur le Web, utiliser des proxies pour rester anonyme, et autres logiciels libres non « marqués ». Participer à la mise en place des Big Brother Awards (Allemagne, Angleterre, Suisse, Autriche...), qui permet de faire connaître au grand public les noms d'entreprises, personnalités ou institutions ayant directement participé au flicage généralisé. Participer aux actions d'occupation de l'Association des fournisseurs d'accès et de service internet. Encombrer les tuyaux administratifs en demandant à la CNIL la modification systématique de ses données « personnelles ». Il n'est pas inévitable qu'Internet devienne un instrument exclusif de propagande au service du contrôle social. On peut même sans doute affirmer que cet outil a jusqu'à présent plus servi la contre-information. La volonté militante peut en faire un moyen de libération parce qu'il permet d'être informé en dehors du système. Il ne faut pas oublier qu'Internet est apparu comme un outil déterminant dans la lutte contre l'Accord multilatéral sur l'investissement (le fameux AMI).

En matière d'incarcération, divers mouvements oeuvrent pour le respect, la dignité, la réinsertion des détenus, parmi lesquels :

- Association pour l'abolition des longues peines. BP 92 – 10 000 Troyes
- Association européenne pour la défense des droits de l'homme intra-muros c/o Richard Grandru 32 rue du Château-Dampmart 77 400 Lagny
- Comité national contre la double peine 46 rue de Montreuil 75011 Paris

- Observatoire International des Prisons (section française) 40 rue d'Hauteville 75010 Paris
- Tous les mercredis de 20 h 30 à 22 h 30, émission Ras-les-murs sur Radio libertaire.

**Dès lors qu'elles suscitent une prise de conscience, qu'elles confortent la motivation, ces actions, ces luttes concrètes, immédiates, en multipliant les coups portés au cadre institutionnel, contribuent à modifier un rapport de force, à déstabiliser l'adversaire, à affaiblir l'édifice du pouvoir. Les procès peuvent être utilisés pour en faire des tribunes politiques, pour porter le débat en dehors du tribunal, pour passer du statut d'accusé à celui d'accusateur (de l'Etat, des firmes).**

**Mais aussi pertinentes soient-elles, ces luttes demeureront stériles tant qu'elles ne seront pas coordonnées, fédérées dans le projet plus vaste d'une autre société, d'un autre futur possible.** Les obstacles sont nombreux : sentiment d'impuissance, de n'être que le jouet d'un système qui nous dépasse ; incapacité à donner à ses actions un sens collectif et une finalité sociale ; dilution du pouvoir dans les rouages multiples du capitalisme mondial, et donc difficulté à identifier l'adversaire ; difficulté aussi à trouver des financements, à constituer ses propres réseaux, à communiquer. C'est une raison supplémentaire pour s'appliquer à rechercher la transversalité des luttes, à multiplier les échanges d'informations et d'expériences entre les groupes et les individus, à construire collectivement des stratégies de riposte à toutes les tentatives d'aliénation.

## **B – Et en société anarchiste ?**

**L'anarchisme est la philosophie sociale émancipatrice par excellence, puisque donnant la primauté à l'individu, elle soumet toute contrainte collective, en particulier toute morale, tout contrôle social au champ de sa critique.**

Pour autant, les sociétés anarchistes seront comme toutes les autres soumises à des règles, et confrontées à des transgressions de ces règles, transgressions qu'elles jugeront inacceptables. A celles et ceux qui, par angélisme ou malveillance, brandissent l'étendard d'une société « sans contraintes », on peut opposer l'hypothèse de la résistance éventuelle à un putsch autoritaire armé – qui serait sans doute une transgression jugée inacceptable – ou plus prosaïquement le code de la route, et l'obligation pour tous les véhicules de rouler du même côté dans une zone donnée – qui sera sans doute un précepte commun à toute société anarchiste non suicidaire.

Répetons-le : la vie en collectivité, même anarchiste, implique nécessairement un abandon partiel, une aliénation limitée de la liberté individuelle. Un but de l'organisation anarchiste est que cette aliénation soit plus que compensée par les avantages de l'appartenance à une collectivité.

Est-ce à dire que nous proposons de tout changer pour finalement tout recommencer ? Pas vraiment. « Ce qu'il y a d'encombrant dans la morale, c'est que c'est toujours la morale des autres », proclamait Léo Ferré. De même, le contrôle social est d'autant plus insupportable – et d'autant plus nécessaire du point de vue du pouvoir actuel – qu'il défend un ordre que nous subissons au lieu de le construire, et qu'il cherche à nous priver de la possibilité, voire de la capacité à le contester.

Toute société anarchiste aura elle aussi ses règles. Mais une condition essentielle pour qu'une société puisse être qualifiée d'anarchiste est que **chacune de ces règles soit élaborée collectivement par les personnes susceptibles d'y être soumises**. Cela comprend notamment la part de liberté individuelle jugée à un moment donné aliénable au bénéfice d'une meilleure vie collective. La nature, la quantité et la rigueur des règles en question peuvent du reste varier d'un moment à un autre, d'un endroit à un autre, d'un échelon fédératif à un autre. Pour qu'elles soient compatibles avec l'anarchisme, il faut en outre qu'elles garantissent en permanence la liberté de chaque entité (groupe ou individu) de proposer leur modification, et de quitter la collectivité si elle juge les contraintes collectives incompatibles avec ses aspirations d'entité. Il est bien entendu nécessaire également que ces règles soient égalitaires (autre condition hors de laquelle une société n'est pas anarchiste). Enfin, conformément aux principes anarchistes, aucun comportement ne concernant que la liberté d'un individu ou celle d'individus conscients et égaux entre eux ne peut être considéré a priori comme répréhensible.

« Répréhensible », venons-nous d'écrire... Ce mot frappe à la porte d'un des sujets les plus délicats du projet anarchiste : celui des déviations et de leur traitement. Les exemples cités ci-dessus (agression armée, code de la route) montrent à l'évidence ce qu'il y aurait de léger à ignorer la question.

Une fois les règles établies, seule la collectivité (c'est-à-dire le niveau fédéraliste adéquat pour un problème donné) peut déterminer son degré de tolérance aux transgressions et la frontière à ne pas dépasser. D'après ce qui vient d'être écrit, le problème ne peut donc se poser que lorsque l'action d'un individu ou d'un groupe occasionne une nuisance à d'autres individus ou à la collectivité. Mais il y a des cas où la limite est assez floue. Par exemple les pratiques « non-conformes » telles que la pratique religieuse, ou le rétablissement rampant de



hiérarchies dans des groupes, sont manifestement en elles-mêmes des entorses, voire des menaces, pour la société d'individu-e-s émancipé-e-s que l'anarchisme prétend édifier. Pour autant, la répression systématique des religions a des effets contre-productifs évidents, et le contrôle strict, pour tout dire le flicage des groupes, même sous couvert de non-hiérarchie, induit précisément ce qu'il veut combattre (qui contrôle qui ?). On peut aller jusqu'à dire que, comme dans toute société, le degré de résurgence de telles déviations sera un symptôme de mauvaise santé de la société anarchiste, le signal d'un dysfonctionnement interne qu'un excès de répression serait impuissant à soigner.

Il n'est pour autant pas question de rester inerte face à toute déviance, mais encore faut-il s'accorder sur les mots. Tout d'abord, les causes actuelles de la grande majorité des crimes et délits sont, faut-il le rappeler, économiques et sociales (exploitation, injustice, misère, absence de perspectives). Sans sombrer dans l'angélisme, une société anarchiste, en supprimant ces causes, devrait au moins sensiblement réduire le nombre de délits qu'elles engendrent. De plus, la notion même de crime ou de délit sera différente, tout a cté ne mettant en cause que la liberté de la personne l'ayant commis étant réputé non condamnable : on imagine mal une société anarchiste sanctionnant le délit d'outrage au drapeau (même noir !) ou le séjour illégal dans une contrée pour cause de naissance dans une autre contrée...

De plus, il est à souligner qu'en société anarchiste, ce qui tiendra lieu de contrôle social prendra des formes aussi peu « répressives » que possible. De ce point de vue, l'éducation notamment aura un rôle éminemment politique... et délicat : la capacité de la société à veiller à ce que la formation ne devienne pas un formatage sera aussi un des signes majeurs de la réussite du projet anarchiste dans cette société.

Cela dit, **toute norme entraîne sa déviance, et toute déviance, sinon sa répression, du moins son traitement.** En ce qui concerne, justement, les « traitements », l'anarchiste prône l'arbitrage plutôt que le jugement (c'est-à-dire que les parties acceptent de s'en remettre à la conciliation, et éventuellement à la décision d'un tiers (individu ou groupe) lui-même accepté par les deux parties ; des modalités ad hoc (choix dans une liste, choix par défaut, etc..) assurent que les parties s'entendront au moins sur cette procédure.

De même, on préfère généralement les réparations (je t'ai causé un dommage, donc je le répare) à la punition dans la mesure où le dégât est soit réparable de fait, soit « chiffrable ». **La logique anarchiste est donc ici comme ailleurs plus responsabilisante que punitive.** Pour autant, et quitte à susciter l'indignation de certains (nombreux ?) anarchistes, il nous semble que l'enfermement, au moins momentané, ne doit pas être un tabou – ne serait-ce que pour éviter le lynchage ou la

vengeance. Et, même s'il va de soi que d'un point de vue anarchiste, cela peut difficilement passer pour une réponse appropriée à un acte de déviance, il n'est pas facile de voir comment éviter tout-à-fait l'enfermement au nom de la protection de la société, même si cela ne doit concerner qu'un nombre extrêmement réduit de cas (individus constituant une menace directe pour autrui, voire pour la collectivité), et pour un temps aussi limité que possible. Que l'enfermement soit qualifié de psychiatrique, carcéral ou autre n'y changera rien sur le fond.

Cela dit, quand la communauté veut marquer son mécontentement, voire son rejet d'un(e) de ses membres, elle dispose le plus souvent de moyens tels que l'ostracisme sous des formes et des durées variées, et aussi de la rupture de contrat, sorte de bannissement social, qui peut s'accompagner d'un bannissement géographique dans les cas « lourds ».

Mais encore une fois, décider ici une fois pour toutes de ce qui sera bon, ou mauvais, dans une société anarchiste, reviendrait à tomber dans le travers dénoncé par toute cette brochure, et à déposséder les individu(e)s de l'avenir qu'ils et elles auront à se forger par et pour eux-mêmes et elles-mêmes. Si ces quelques pistes sont là pour montrer que des solutions existent, probablement pas idéales, mais qu'elles sont à expérimenter, améliorer, voire abandonner, elles ne prétendent en aucune façon constituer le premier chapitre d'un code social imposé aux futures sociétés essayant de vivre l'anarchisme !

Retrouvez la Fédération Anarchiste sur le Web...

[www.federation-anarchiste.org](http://www.federation-anarchiste.org)

et les sites webs de quelques groupes...

★ **groupe de Rouen**  
<http://www.chez.com/farouen>

★ **groupe Nada de Toulon (83)**  
<http://www.fatoulon.lautre.net/>

★ **Union Locale La Commune (Rennes)** [www.fa-rennes.fr.st](http://www.fa-rennes.fr.st)

★ **liaison Ardennes L'en Dehors**  
<http://www.multimania.com/endehors>

★ **groupe de Nantes (44)**  
<http://www.fanantes.org/>

★ **union locale de Lyon**  
<http://www.chez.com/lyonanarchiste>

★ **groupe Marée Noire (Nancy)**  
<http://www.maree-noire.info/>

★ **liaison Corbeil-Essonnes (91)**  
<http://www.multimania.com/anarchismes/>

★ **groupe Acratie de Chambéry**  
<http://www.acratie.lautre.net/>

★ **groupe de Strasbourg**  
<http://www.fastrasbg.lautre.net/>

★ **groupe Gard-Vaucluse**  
<http://www.ouebe.net/fa/presentation.htm>

★ **Groupe Proudhon**  
<http://www.lautodidacte.org/>

*Ecrivain, mathématicien et ingénieur, Eugène Zamiatine exercera tant sur Aldous Huxley que sur George Orwell, une grande influence. « Nous autres », roman d'anticipation, oeuvre la plus « accomplie » de ce penseur dissident, écrit en 1920 (c'est-à-dire avant l'arrivée au pouvoir du Bienfaiteur Staline), ne sera publié qu'en 1929. Ses écrits se heurteront à la censure et vaudront à Zamiatine de multiples tracasseries administratives. Condamné au silence et à l'exil, il mourra à Paris, en 1937, à l'âge de 53 ans.*

Quelques extraits de « Nous autres » : Eugène Zamiatine – Nous autres – Editions Gallimard 1971

P 15 : « Il nous appartient de soumettre au joug bienfaisant de la raison tous les êtres inconnus, habitants d'autres planètes, qui se trouvent peut-être encore à l'état sauvage de la liberté. S'ils ne comprennent pas que nous leur apportons le bonheur mathématique et exact, notre devoir est de les forcer à être heureux. »

P 26-27 : « J'ai eu l'occasion de lire et d'entendre beaucoup d'histoires incroyables sur les temps où les hommes vivaient encore en liberté, c'est-à-dire dans un état inorganisé et sauvage. Ce qui m'a toujours paru le plus invraisemblable est ceci : comment le gouvernement d'alors, tout primitif qu'il ait été, a-t-il pu permettre aux gens de vivre sans une règle analogue à nos Tables, sans promenades obligatoires, sans avoir fixé d'heures exactes pour le repos ! On se levait et on se couchait quand l'envie vous en prenait, et quelques historiens prétendent même que les rues étaient éclairées toute la nuit et que toute la nuit on y circulait. »

P 144-145 : « Est-il besoin de dire que rien chez nous n'est laissé au hasard ? Rien d'inattendu ne peut survenir ; nous constituons un seul organisme aux millions de cellules et, pour parler la langue de l' « Evangile », nous formons une seule « Eglise ». L'histoire de l'Etat Unique ne connaît pas de cas où une seule voix se fût permis de détruire la grandiose unanimité de ce Jour.

On dit que les anciens pratiquaient le vote secret, en se cachant comme des voleurs. Certains de nos historiens affirment même qu'ils arrivaient soigneusement aux urnes. Je m'imagine très bien ce sombre spectacle : la nuit, une place publique, des formes recouvertes de manteaux sombres se glissent le long des murs, la flamme pourpre des flambeaux danse au vent...

Pourquoi tout ce mystère ? nous n'en savons rien aujourd'hui. Il est probable que les élections étaient accompagnées de cérémonies mystiques et, peut-être même, criminelles. Nous n'avons rien à cacher, nous n'avons honte de rien, c'est pourquoi nous fêtons les élections loyalement et en plein jour. Je vois les autres voter pour le Bienfaiteur et ceux-ci me voient également. Pourrait-il en être autrement puisque « tous » et « moi » formons un seul « Nous » ? Cette procédure est beaucoup plus ennoblissante et plus sincère que celle en honneur chez les anciens, « secrète » et d'une couardise de bandits. De plus, elle est beaucoup plus conforme à son but, car, en supposant l'impossible, si une dissonance se produisait dans l'homophonie habituelle, nous avons les Gardiens, invisibles parmi nous, qui peuvent arrêter les numéros tombés dans l'erreur, les préserver de faux pas futurs et sauver ainsi l'Etat Unique. »

## V – Références bibliographiques

- Autès M.** – *Les paradoxes du travail social* – Dunod - 1999
- Bonelli L.** – *La Machine à punir. Pratiques et discours sécuritaires* – L'Esprit frappeur - 2000
- Burton-Rose D.** – *Le goulag américain* – L'Esprit frappeur
- Campbell D.** – *Surveillance électronique planétaire*
- Chomsky N.** – *Deux heures de lucidité (entretiens)* – Les arènes - 2001
- Chomsky N., Mc Chesney** – *Propagande, médias et démocratie*
- Crettiez X. et Sommier I.** – *La France rebelle* – Editions Michalon - 2002
- Davis M.** – *City of quartz, excavating the future in Los Angeles* - Verso
- Davis M.** – *Contrôle urbain : l'écologie de la peur* – Ab Irato - 1998
- Donzelot F.** – *La police des familles* – Ed. Minuit - 1977
- Foucault M.** – *Surveiller et punir* – Gallimard - 1975
- Garnier J.-P.** – *Le nouvel ordre local* – L'Harmattan - 1999
- Garnier J.-P.** – *Des barbares dans la cité : de la tyrannie du marché à la violence urbaine* – Flammarion
- Grévy M.** – *Vidéosurveillance dans l'entreprise, un mode normal de contrôle des salariés ?* Droit social. Paris n°4. 1195
- Halimi S.** – *Les nouveaux chiens de garde* – Liber-Raisons d'agir - 1997
- Halimi S.** – *L'opinion ça se travaille*
- Lévy Th.** – *Le droit de punir*
- Livrozet S.** – *De la prison à la révolte* – L'Esprit frappeur - 1999
- Meyer** – *L'enfant et la raison d'Etat* –
- Monde Diplomatique (Le)** – Mai 1994
- Mucchielli L.** – *Violences et insécurité* – La Découverte - 2001
- Ocqueteau F.** – *Les marchés de la sécurité privée, développement et implications* – Cahiers de la sécurité intérieure. N°3 novembre 1990 – La Documentation française
- Orwell G.** – 1984 - Penguin Books
- Packard V.** – *La persuasion clandestine* – Calmann-Lévy
- Packard V.** – *L'Homme remodelé* – Calmann-Lévy - 1978
- Ramonet I.** - *Propagandes silencieuses* – Galilée
- Razac O.** – *Histoire politique du barbelé* – La Fabrique Editions
- Wacquant L.** – *Les prisons de la misère* – Raisons d'agir - 1999
- Whitaker R.** – *Tous fliqués* – Denoël Impacts – traduction 2001
- Zerzan J.** – *Aux sources de l'aliénation* – L'insomniaque - 1999

## LES EDITEURS : Les Editions du Monde Libertaire

Depuis quelques décennies maintenant, les *Editions du Monde Libertaire* brandissent haut et clair le drapeau de la révolution sociale. Chaque brochure, chaque livre, est une cartouche que la révolte peut mettre dans le fusil de l'espoir.

Est-il besoin de le préciser, les *Editions du ML* ne sont financées que par les ventes, par vous... que par et pour toutes celles et tous ceux qui ont dans le coeur un autre présent et un autre futur de liberté, d'égalité, d'entraide, d'autogestion...

Les **Editions du Monde Libertaire**, 145 rue Amelot, 75011 Paris

### Les livres... (extrait du catalogue)

- ★ *Cédric Dupont* **Ils ont osé ! Espagne 1936-1939 : chroniques, témoignages, reportages... de l'époque** 2002, 404 pages, 15 euros (groupe Los Solidarios)
- ★ *Collectif* **Mujeres libres, des femmes libertaires en lutte : mémoire vive de femmes libertaires dans la Révolution Espagnole** 2000, 329 pages, 12,20 euros (groupe Las Solidarias)
- ★ *Benoist Rey* **Les Egorgeurs** 1999, 123 pages, 9,15 euros (groupe Los Solidarios)
- ★ *M. Delasalle, A. Miéville, M. Antonioni* **Anarchisme et syndicalisme ; le Congrès Anarchiste International d'Amsterdam (1907)** 1997, 231 pages, 9,15 euros (coédité avec Nautilus)
- ★ *Collectif* **Le hasard et la nécessité : comment je suis devenu libertaire** 1997, 96 pages, 6 euros (\*)
- ★ *Collectif* **Bonaventure : une école libertaire** 1995, 176 pages, 9,15 euros (\*)
- ★ *Gaetano Manfredonia* **La lutte humaine : Luigi Fabbri, le mouvement anarchiste Italien et la lutte contre le fascisme** 1994, 415 pages, 16,75 euros
- ★ *Sébastien Faure* **Ecrits pédagogiques** 1992, 172 pages, 12,20 euros
- ★ *Nathalie Brémand Cempuis* : **une expérience d'éducation libertaire à l'époque de Jules Ferry** 1992, 158 pages, 12,20 euros
- ★ *René Berthier* **Bakounine politique** 1991, 240 pages, 15,25 euros
- ★ *Collectif* **Libres comme l'air : quinze nouvelles pour Radio-Libertaire** 1991, 143 pages, 12,95 euros
- ★ *Yves Peyraut* **Radio-Libertaire, la voix sans maître** 1991, 170 pages, 13,70 euros
- ★ *Collectif* **Mai 68 par eux-mêmes** 1989, 239 pages, 13,75 euros
- ★ *Maurice Joyeux* **Sous les plis du drapeau noir : souvenirs d'un anarchiste** 1988, 300 pages, 18,25 euros
- ★ *Luigi Fabbri* **Dictateur et révolution** 1986, 276 pages, 9,15 euros
- ★ *Gaston Leval* **L'Etat dans l'histoire** 299 pages, 9,15 euros
- ★ *Pierre-Joseph Proudhon* **De la capacité politique des classes ouvrières** 1977, 2 tomes, 9, 15 euros

### Les brochures...(extrait du catalogue)

- ★ *Groupe Louise Michel* **Zéro euro, zéro fraude : transports gratuits pour toutes et tous** 2002, 48 pages, 3 euros (\*)
- ★ *Lukas Stella* **Abordages informatiques** 2002, 48 pages, 3 euros (\*)
- ★ *IFA* **Pour un avenir libertaire : contributions de l'Internationale des Fédérations Anarchistes** 2002, 48 pages, 3 euros

- ★ *Collectif* **La résistance anarcho-syndicaliste allemande au nazisme** 2001, 64 pages, 4,5 euros (\*)
- ★ *Collectif* **Le quartier, la commune, la ville... des espaces libertaires !** 2001, 48 pages, 3 euros (\*)
- ★ *Jean-Pierre Tertrais* **Pour comprendre la "crise" agricole** 2001, 48 pages, 3 euros (\*)
- ★ *Collectif* **La religion, c'est l'opium du peuple** 2000, 48 pages, 3 euros (\*)
- ★ *JF Fueg et René Berthier* **Anticommunisme et anarchisme** 2000, 48 pages, 3 euros (\*)
- ★ *Jean-Pierre Levaray* **Suzanna : chronique d'une vie sans papiers** 2000, 48 pages, 3 euros (\*)
- ★ *Xavier Bekaert* **Anarchisme, violence, non-violence** 2000, 48 pages, 3 euros (\*)
- ★ *Groupe Saornil* **La construction européenne ou le nouveau visage de la barbarie capitaliste et étatiste** 1999, 48 pages, 3 euros (\*)
- ★ *Fédération Anarchiste* **Agir au lieu d'élire : les anarchistes et les élections** 1999, 48 pages, 3 euros (\*)
- ★ *Ecole libertaire Bonaventure* **La farine et le son** 1999, 71 pages, 4,5 euros(\*)
- ★ *Collectif* **La plus rebelle des radios, c'est... Radio-Libertaire** 1998, 63 pages, 4,5 euros (\*)
- ★ *Floréal* **A la petite semaine : chroniques sans dieu ni maître** 1997, 48 pages, 3 euros (\*)
- ★ *Patsy* **No pasaran !** 1996, 80 pages, 3 euros (\*)
- ★ *Collectif* **Réflexions et propositions anarchistes sur le travail** 1995, 64 pages, 3 euros
- ★ *Commission Femmes de la FA* **Avortement, contraception : on vous l'a déjà dit, on veut choisir** 94 pages, 3 euros

#### Brochures « Notre Histoire »

- ★ *Le Monde Libertaire* **Histoire(s) de l'anarchisme, des anarchistes et de leurs foutues idées au fil de 150 du Libertaire et du Monde Libertaire** vol.1 à 10, 3 euros la brochure (\*)
- ★ *Hors série* **Les anars des origines à hier soir** 1999, 44 pages, 4,5 euros (\*)
- ★ *URRAFA* **L'anarchisme aujourd'hui, 4ème éd** 2000 48 pages, 3 euros (\*)

#### Brochures « Graines d'ananas »

- ★ *Philippe Blandin* **Eugène Dieudonné** 2001, 64 pages, 4,5 euros (\*)
- ★ *Ronald Creagh et Frank Thiriot* **Sacco et Vanzetti** 2001, 48 pages, 3 euros (\*)
- ★ *Jacinthe Rausa* **Sara Berenguer** 2000, 3 euros (\*)
- ★ *Pépita Carmena* **Mémoires** 2000, 72 pages, 4,5 euros (\*)
- ★ *Claire Auzias* **Louise Michel** 1999, 56 pages, 3 euros (\*)
- ★ *Raymond Vidal-Pradines* **Benoist Rey** 1999, 40 pages, 3 euros (\*)
- ★ *Daniel Vidal* **Paul Roussenq, le bagnard de Saint-Gilles** 1998, 39 pages, 3 euros (\*)
- ★ *Amédée Dunois et René Berthier* **Michel Bakounine** 1998, 55 pages, 3 euros(\*)
- ★ *Roland Bosdeveix* **Maurice Joyeux**, 2002, 3 euros (\*)

Achévé d'imprimer en Novembre 2003, Imprimerie Le Gaillard, Cesson-Sévigné

---

\* en coédition avec les éditions Alternatives Libertaires